

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2012

Président : M. Damien BONFANTI
 Vice-président : M. Roger GOLAY
 Secrétaire : Mme Louise REY
 Membres : Mme Luisa PENTZKE, M. Cedric ANNEN, Mme Corinne FLOREY BARDET

Sont présents :

Mme Lucia BARBEY, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Michel DEDERDING, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés : M. Dominique PERRIN, M. André PYTHON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
 M. François BAERTSCHI,
 M. François LANCE, Conseillers administratifs
 Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission de l'aménagement du territoire -
Séance du 11 janvier 2012 Rapporteur : M. Christian HAAS
 - a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,4%)
sur la parcelle 1914, fe 43, Lancy, avenue Eugène-Lance 39,
39A, 39B, 39C p. 210 Arrêté
 - b) Plan de site des maisons ouvrières du Petit-Lancy p. 211 Résolution
 - c) Projet de voie de liaison entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy p. 213 Information
 - d) Divers
- 7) Commission de la sécurité - Séance du 21 novembre 2011 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU
Point sur le contrôle de la zone macarons 28A par la Fondation des
parkings p. 214 Information

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 12 janvier 2012 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
Aménagement de la zone macarons du Petit-Lancy - Point de situation **p. 215** **Information**
- 9) **Résolution du groupe MCG « Future zone bleue du Petit-Lancy »** **p. 216** **Vote**
- 10) **Commission de la sécurité - Séance du 21 novembre 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
Présentation de mandats spécifiques attribués aux agents de police municipale **p. 221** **Information**
- 11) **Résolution du groupe MCG « Audit de la Police municipale »** **p. 223** **Vote**
- 12) **Nomination des lieutenants Thierry MULLER et Christian RINOLFI au grade de premier-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers** **p. 233** **Vote**
- 13) **Commission des affaires sociales - Séance du 9 novembre 2011 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
a) Présentation des activités de la Villa Yoyo **p. 234** **Information**
b) Divers
- 14) **Commission de l'environnement et du développement durable - Séance du 10 novembre 2011 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
a) Présentation du service de l'environnement et des sports **p. 235** **Information**
b) Type de poubelles de tri prévues à Lancy-Sud **p. 237** **Information**
c) Divers
- 15) **Commission de la sécurité - Séance du 21 novembre 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
a) Point sur l'installation du système de vidéosurveillance **p. 237** **Information**
b) Divers
- 16) **Commission de la culture - Séance du 28 novembre 2011 - Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
a) Bilan des journées du livre 2011 **p. 239** **Information**
b) Bilan des visites commentées à la Ferme de la Chapelle et à la Villa Bernasconi **p. 239** **Information**
c) Divers
- 17) **Commission des affaires sociales - Séance du 7 décembre 2011 - Rapporteuse : Mme A.-C. JUILLERAT VAN DER LINDEN**
a) Présentation des activités du club des aînés de Lancy **p. 241** **Information**
b) Présentation des immeubles pour personnes âgées avec encadrement social Les Palettes et La Florimontaine **p. 241** **Information**
c) Divers
- 18) **Commission des sports - Séance du 8 décembre 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
a) Présentation du club Lancy Basket **p. 243** **Information**
b) Information sur le chèque sportif **p. 244** **Information**
c) Divers

Séance ordinaire du 26 janvier 2012**19) Commission des travaux et constructions - Séance du 12 janvier 2012 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

- a) Etat d'avancement du Mégaron
- b) Divers

p. 245 Information**20) Propositions individuelles et questions****p. 247****21) Questions du public****Annexe**

M. BONFANTI : Bonsoir à tous. Je salue la présence de notre Maire, M. RENEVEY, de nos Conseillers administratifs, MM. BAERTSCHI et LANCE, de notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, de notre secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI, des chefs de service, des représentants des médias et du public.

Je tiens à excuser l'absence de MM. PERRIN et PYTHON.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2012.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

M. PROGIN : à la page 183, à la fin de l'intervention de M. MIZRAHI, ce dernier avait fait un lapsus entre les promoteurs et les propriétaires qui n'apparaît pas dans le procès-verbal. J'apprécierai que ce soit rétabli, d'autant plus que j'en parle dans mon intervention qui suit.

*« (...) Je crois qu'il faut faire un vrai choix : est-ce qu'ici on est pour des projets concertés, avec les habitants ou est-on pour des projets qui soient en main des promoteurs ? Si c'est le cas, si on est pour des projets qui soient uniquement en main des **propriétaires - pardon, des promoteurs** -, il faut effectivement voter la 3^e zone primaire que propose le PDC. Il n'y aura plus de réglementation, les promoteurs pourront faire ce qu'ils veulent et finalement les habitants actuels et futurs seront les dindons de la farce ».*

M. BONFANTI : le procès-verbal est adopté.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. BONFANTI : nous avons reçu une pétition du parti Union démocratique du centre, signée par 98 personnes concernant le réaménagement de la place du 1^{er}-Août, dont la Secrétaire du Bureau va vous lire la teneur.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Mme REY :

« Suite au manque de concertation communale et l'absence d'un plan d'activité conçu pour et avec les commerçants et habitants du quartier, cette pétition demande que le Conseil administratif de Lancy réalise au plus vite le réaménagement de cette place du 1^{er}-Août laissée à l'abandon.

Cette pétition réclame donc le réaménagement des places de parking sur cette place ».

Le Bureau a décidé de transmettre cette pétition à la Commission des travaux et constructions.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : vous avez sans doute lu dans la presse que la Ville de Genève, l'Etat de Genève et le Genève-Servette hockey club ont décidé l'installation de la patinoire à Lancy. J'ai été informé 1 heure avant la presse par M. MULLER de cette venue. Pour ceux qui n'auraient pas eu cette information, je vous la transmets ce soir.

M. BAERTSCHI : pas de communication.

M. LANCE : je voudrais vous présenter notre nouvelle huissière, Mme Caroline MATTHEY-JONAS, qui a débuté son activité au début de l'année avec les cérémonies de mariage, et aujourd'hui avec la première séance de Conseil municipal. Je vous demanderai donc de lui réserver un bon accueil.

L'assemblée applaudit.

M. LANCE : j'aimerais rappeler aux membres de la Commission de la sécurité que la séance du 30 janvier 2012 commencera à 19h00 et non pas à 18h30.

Dernière information : le festival Antigél débutera lundi prochain. Dans ce cadre, la Direction du festival vous met à disposition une dizaine d'invitations à des spectacles. Les personnes intéressées voudront bien s'adresser à Mme Hélène MARIETHOZ, déléguée à la culture, qui enregistrera les invitations pour les dix premières personnes inscrites.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012**6) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 11 janvier 2012 –
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,4%) sur la parcelle 1914, fe
43, Lancy, avenue Eugène-Lance 39, 39A, 39B, 39C**

=====

M. HAAS présente le sujet : il s'agit d'un projet du promoteur BUCHER & MORET, qui réalise sur cette parcelle privée au 39, avenue Eugène-Lance, 4 villas en terrasse.

M. LORENZINI, architecte, présente le projet aux commissaires, avec à l'appui, des projections en 3 D et des perspectives des villas sous plusieurs angles, du terrain et de l'implantation des 4 villas dans un terrain très pentu.

Avec ce projet, qui en termes de densité, représente une surface brute de plancher de 516 mètres carrés, on est donc quasiment au maximum autorisé en zone villas pour des habitations contiguës répondant aux hauts standards énergétiques.

Il est encore précisé que 8 places de parking sont prévues, que ces villas MINERGIE auront un système de production de chaleur composé à la fois d'un système solaire de préchauffage de l'eau chaude et d'un forage géothermique pour le chauffage au sol.

Suivent les questions des commissaires, notamment sur les points suivants :

- Sur la récupération des eaux de pluie.
- Sur les matériaux utilisés, notamment quant à leur résistance au feu.
- Sur l'isolation phonique étant donné la proximité des trains et du CEVA.
- Sur certains choix techniques en lien avec des forages géothermiques et leur profondeur.
- Sur la végétalisation des toitures.
- Sur les différences de coûts entre les diverses solutions de chauffage, soit gaz, mazout et géothermie.
- Sur les places de stationnement et la gestion des déchets.

M. LORENZINI ayant pu fournir des réponses et des argumentaires pour l'ensemble des points, il termine sa présentation.

Suit un débat entre les commissaires sur le fait que deux des quatre villas sont déjà signalées vendues. Il est précisé qu'il s'agit de promesses de vente, et que si dans le cas présent, nous sommes bien dans le cas d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol, la légitimité des débats et du pouvoir de décision de la commission, respectivement du Conseil municipal, est respectée.

L'arrêté est accepté à l'unanimité par la commission.

Mme RICHERT : le groupe des Verts est favorable à ce projet, mais nous allons lui apporter un amendement.

En effet, lorsque cela nous a été présenté par l'architecte, il a été indiqué 8 places de parc, sans préciser si ces places étaient prévues pour les habitants des villas. Qu'en est-il des visiteurs ? Ils vont forcément occuper le domaine public ; or l'avenue Eugène-Lance est déjà assez encombrée.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Parmi les critères qui permettent à la commission de préavisier favorablement ou pas - ce sont des critères établis par la Commission de l'aménagement du territoire de l'ancienne législature - figure, je vous lis : « *les places de stationnement destinées aux visiteurs de la future construction devront se situer sur la parcelle privée* ». Nous sommes là, manifestement, devant un non-respect de ces critères. Un commissaire avait essayé d'alerter notre attention, il est vrai, et la commission avait été peu sensible ou n'avait pas entendu. Or le groupe des Verts aimerait maintenant rendre plus vigilant le Conseil municipal par rapport à ce critère et nous aimerions le respecter. D'autant plus que tout architecte qui demande une dérogation à l'indice d'utilisation du sol en zone villas peut, en ouvrant le site de la Commune, être attentif et quand il présente son projet devant la commission, il est clair que celle-ci demande qu'il les respecte.

Voici l'amendement proposé : « *Le Conseil municipal décide de préavisier favorablement la demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43.4%) faisant l'objet de la requête en autorisation de construire DD 104552-3, sur la parcelle 1914, fe 43, de la Commune de Lancy, située avenue Eugène-Lance 39, 39A, 39B, 39C, pour autant de disposer de places de stationnement visiteurs, afin d'utiliser le moins possible les places du domaine public* ».

M. FAVRE : le domaine public n'est-il pas en zone bleue ? Les visiteurs pourront donc se garer en zone bleue. Et si les visiteurs n'ont pas de macaron, ils pourront se faire amender.

M. BAERTSCHI : pour répondre à M. FAVRE, certes si les visiteurs restent 1h00 ou 1h30, ils ne vont pas être amendés, mais admettons que ces visites restent plusieurs jours, elles apprécieront d'avoir une place à l'intérieur et c'est ce qu'a voulu rappeler Mme RICHERT.

Mme CASUTT : on nous a dit qu'il y avait 4 villas et 8 places de parking. On peut estimer que deux ou trois places seraient pour les visiteurs.

M. MATHIEU : notre intention n'est pas de rajouter des places de parking, mais de bien signaler aux futurs propriétaires que dans les 8 places, il doit y avoir quelques places pour les visiteurs, aux co-propriétaires de s'organiser. Notre intention n'est pas du tout de rajouter des places, mais de dire que ce sont aussi des places visiteurs.

M. BONFANTI : nous passons au vote de l'amendement.

L'amendement est refusé par 21 non et 10 oui.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

b) Plan de site des maisons ouvrières du Petit-Lancy

=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI rappelle que ce projet est déjà bien connu et a été préavisé favorablement par le Conseil municipal.

Maintenant que toute la procédure d'évaluation est terminée, il s'agit de prendre une décision définitive avant la parution officielle pour que le projet soit accepté.

A ce titre, M. GOLCHAN, l'architecte en charge du mandat de cette procédure de plan de site, qui avait démarré au cours de la législature précédente, fait un rappel du projet qui avait déjà été largement présenté et commenté, tant en commission qu'auprès du Conseil municipal.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Tous les préavis nécessaires à la procédure et aux différentes consultations techniques étant désormais réunis et conformes, il rappelle notamment qu'un concept énergétique avait été demandé en complément et qu'il a donc été ajouté au projet déjà présenté, qui n'a subi que quelques retouches.

M. GOLCHAN explique ensuite quels seront les documents officiels soumis à l'enquête publique, à savoir un exposé des motifs, le règlement du plan de site et le plan de site lui-même. Il rappelle encore les conclusions de l'étude qui consistent en cinq recommandations : la perméabilité des sols, la typologie des vérandas, la rénovation des maisons, le chauffage des bâtiments et les limites des jardins.

C'est sur la base de ces recommandations que la Commune serait amenée à se prononcer à terme lors des demandes d'autorisations et de transformations.

M. GOLCHAN répond ensuite aux questions des commissaires sur les aspects suivants, un commissaire ayant précisé que les habitants du quartier avaient été associés à toute la procédure :

- Les recommandations liées au concept énergétique.
- La nature des préavis et les appréciations de la Direction générale de la mobilité, des TPG et de la Commission des monuments et des sites.
- La limite exacte du périmètre du plan de site.
- La nature des recommandations en matière d'isolation des bâtiments.

Après ces réponses et cette présentation, le président donne lecture de la résolution, qui est approuvée à l'unanimité moins 1 abstention. Et je m'abstiendrai également ce soir, étant directement impliqué dans ce plan de site.

M. KAUFFMANN : le groupe MCG va soutenir cette résolution. En effet, ce projet a été accepté par l'ensemble des partis, notamment les habitants qui ont connaissance des contraintes qu'un plan de site impose. Ceux-ci les acceptent. Nous vous invitons à soutenir cette résolution.

M. BONFANTI (lecture de la résolution) :

R E S O L U T I O N

RELATIVE AU PLAN DE SITE DES MAISONS OUVRIERES DU PETIT-LANCY

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2012

Vu l'intérêt de conserver dans le patrimoine architectural de la Ville de Lancy des constructions datant d'une époque spécifique ;

Vu la demande de la Ville de Lancy au Département des constructions et technologies de l'information (DCTI), du 16 décembre 2009 pour l'élaboration d'un plan de site dans le périmètre compris entre le chemin de l'Épargne, le chemin des Pâquerettes, la place des Ormeaux et la route de Chancy ;

Vu la réponse du DCTI du 25 mars 2010, invitant la Ville de Lancy à élaborer un projet de plan de site sur ce périmètre ;

Vu le projet de plan de site élaboré par l'atelier d'architecture Darius Golchan ;

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Vu les articles 38 et 39 de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS);

Vu l'article 13 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT);

Vu les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire, séances des 12 janvier, 2 février 2011 et 11 janvier 2012;

Sur proposition du Conseil administratif,

Par oui, non et abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL**DECIDE :**

De préavis favorablement le projet de plan de site situé dans le périmètre compris entre le chemin de l'Epargne, le chemin des Pâquerettes, la place des Ormeaux et la route de Chancy.

La résolution 6b) est acceptée par 30 oui, 0 non, 1 abstention (voir annexe).

c) Projet de voie de liaison entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy
=====

M. HAAS présente le sujet : suite à la résolution portant sur ce thème et votée par le Conseil municipal, M. BAERTSCHI indique qu'il s'agit désormais d'y apporter un début de réponse concret. A ce titre, M. LEUTWYLER, directeur de l'Office cantonal du génie civil, a été invité, notamment pour présenter le projet d'assainissement de l'Etat pour le Pont de Lancy.

M. LEUTWYLER rappelle dans un premier temps que le Pont de Lancy, qui est un axe cantonal, avait déjà fait l'objet d'une réfection assez lourde il y a une douzaine d'années, notamment avec un assainissement phonique, et un élargissement des trottoirs qui, à plusieurs égards, n'avait pas été vraiment une réussite.

Cela étant, et pour améliorer la situation actuelle, l'Etat a un projet d'assainissement qui devrait être finalisé au début du printemps, avec notamment un élargissement du pont qui doit permettre d'avoir une piste cyclable et un trottoir en parallèle, avec un enrobé phono-absorbant de dernière génération et des nouveaux panneaux translucides, qui doivent permettre d'éviter l'effet goulet de la structure actuelle.

M. LEUTWYLER fait ensuite référence à la résolution, estimant d'emblée qu'il s'agirait de constituer un groupe de travail communal pour étudier un transport alternatif, style tapis mobile, téléphérique ou autres !

L'ensemble des commissaires relèvent ensuite l'intérêt commun et partagé de trouver une solution pour améliorer cette liaison symbolique entre le Grand et le Petit-Lancy.

Plusieurs interventions rappellent ensuite que le projet d'une liaison par tram qui aurait utilisé le pont actuel a dû être abandonné pour des raisons de structure notamment. M. LEUTWYLER confirme que le pont ne supporterait pas la charge du tram, et que même en tenant compte

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

d'un avenir à long terme, démolir et reconstruire le pont de Lancy n'a pas été évoqué ni intégré dans le plan directeur de la mobilité.

Cela étant, il rappelle que la résolution porte principalement sur le fait de vouloir améliorer la liaison piétonne. Il se dit très intéressé par le projet de téléphérique, évoquant notamment des aménagements vus à Barcelone et Adelboden, tout en relevant que cette piste n'est peut-être pas la plus favorable eu égard notamment aux personnes à mobilité réduite. Il évoque également le tunnel de liaison du CEVA dans le quartier de Champel et de l'hôpital, où un tapis roulant est prévu.

M. LEUTWYLER rappelle enfin que pour faire avancer un projet de ce type, il faut évidemment en estimer la nécessité, autrement dit, s'assurer que la demande est suffisante et qu'il est prêt, sous réserve des choix de la commune et en fonction des requêtes, à apporter son appui.

Il appartiendra donc au Conseil administratif de se déterminer sur la poursuite du mandat.

d) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : il n'y a pas de divers.

7) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 21 novembre 2011 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU

Point sur le contrôle de la zone macarons 28A par la Fondation des parkings

=====

M. MATHIEU présente le sujet : suite à une période d'information, la Fondation des parkings, mandatée pour le contrôle de la zone macarons, a commencé de verbaliser dès le 17 octobre 2011. En règle générale les contraventions sont peu contestées. Restent quelques cas non prévus qui seront tous traités individuellement.

En termes d'équipements, il y a aussi des adaptations à faire, particulièrement les horodateurs à l'Etoile Palettes, installés sur une propriété privée. Des solutions doivent aussi être trouvées aux abords d'équipements sportifs, tels que la piscine, le stade des Fraisiers et de Florimont. Une différenciation de certains sites permettant selon les jours une zone de durée de parcage de 3 heures est à l'étude, ce qui serait d'une grande aide pour les parents accompagnant leurs enfants au football ou à la piscine. Souvent le statut du terrain est primordial, il n'est pas possible d'intervenir sur du terrain privé sans l'accord préalable du propriétaire.

Représentant la Fondation des parkings, M. MASCALI rapporte que le quartier - commerçants et habitants - a bien reçu l'introduction de la zone macarons. Même si le chiffre semble très important, le nombre de verbalisations correspond à celui d'une zone correspondante en Ville de Genève. Deux mille amendes d'ordre ont été délivrées en quinze jours.

Le fonctionnement de la zone macarons est encore opaque pour la plupart des utilisateurs. Heures de midi, dépassement, zone bleue macarons, zone bleue à disque, rien n'est très clair pour le conducteur lancé. La Fondation a été tolérante et a enlevé chaque fois l'amende d'ordre pour le premier cas. Le principe est de faire beaucoup d'information mais d'appliquer

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

le règlement sans exception. Les APM de Lancy ont été amenés à faire de l'information et le Conseil administratif joue le même jeu. A ce sujet, la Fondation fournira à la Ville de Lancy toute l'information nécessaire pour qu'elle soit relayée par les médias locaux, particulièrement le Lancéen ou Lancy TV. La directive de la DGM sera également fournie. Notons une erreur dans le Lancéen du mois de novembre : la Fondation des parkings encaisse les macarons, la Ville de Lancy la recette des amendes.

Un seul cas d'agressivité a eu lieu, ce cas a été réglé grâce à l'intervention des APM de Lancy.

En ce qui concerne le recrutement des agents appelés à travailler à Lancy, un accent a été mis sur des personnes provenant du chômage, suisses ou permis C. M. MASCALI nous précise que les agents œuvrant sur Lancy font partie d'un tournus de 35 personnes basées au P+R Etoile. Les macarons sont attribués par immatriculation, un habitant avec trois véhicules peut acheter trois macarons. Un macaron suffit pour des véhicules à plaque interchangeable, un seul des véhicules stationnant sur la route, l'autre n'étant pas autorisé.

La statistique relève que 78% des amendes ont été posées sur des véhicules genevois, 6% sur des véhicules confédérés, 14% sur des véhicules de France voisine et 2% pour le reste de l'Europe.

Reprenant le chiffre de 2000 amendes, la commission prend acte que la zone macarons pourrait rapporter Fr. 80'000.-- en 15 jours. Le chiffre est juste mais il est fortement à nuancer. Le but de la zone n'est pas de se faire de l'argent, mais de discipliner les gens.

Lors de la deuxième semaine, le côté préventif a fait effet, vu que le nombre d'amendes chute de 300.

8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 12 janvier 2012 – Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD

Aménagement de la zone macarons du Petit-Lancy - Point de situation

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Maire explique que l'idée de cette présentation est d'expliquer techniquement la mise en place de la zone macaron.

M. LOVEY prend la parole et déclare que le Petit-Lancy compte quelque 1'600 places publiques, dont 1'000 sans aucune limitation de durée. Il ajoute que l'on s'aperçoit que toutes les places sont occupées par les riverains durant la nuit dont 500 voitures ventouses.

Il remarque que l'on compte également des usagers longue durée, soit les pendulaires et il précise que ce sont ces derniers qui sont visés par la zone bleue macarons.

Il rappelle alors qu'au Grand-Lancy, la diminution de la pression sur les places de parc a été entraînée par la disparition des pendulaires.

Il ajoute que le périmètre voit également des zones blanches payantes libres en journée.

Il déclare encore que les zones blanches d'une durée de trois heures ont été moins enquêtées puisqu'elles se trouvent généralement sur le domaine privé.

Il évoque encore les zones libres non marquées et il mentionne que ce sont essentiellement les riverains qui s'y parquent.

Il rappelle que la zone bleue macarons permet de diminuer également le trafic de recherche de place. Il signale encore que 9% des usagers qui sont les pendulaires utilisent le 20% de l'offre.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Une précision encore, l'enquête s'est déroulée le 8 novembre, soit avant l'entrée en fonction du TCOB un complément d'enquête se déroulera sur un petit périmètre.

9) RESOLUTION DU GROUPE MCG « FUTURE ZONE BLEUE DU PETIT-LANCY »

RESOLUTION

Adressée au Conseil municipal du 26 janvier 2012

Future zone bleue du Petit-Lancy

A l'heure des premiers retours d'expérience sur la mise en place d'une zone « macarons » (stationnements sous le régime de la zone bleue) au Grand-Lancy, la commune de Lancy étudie la possibilité de reconduire cette expérience au Petit-Lancy.

Le groupe MCG salue et soutient ces démarches.

Par le biais de cette résolution, les membres du groupe MCG demandent que la future zone « macarons » du Petit-Lancy soit une extension de celle créée au Grand-Lancy, c'est-à-dire qu'elle porte le même numéro, et qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle numérotation de zone.

Ainsi, les habitants et commerçants lancéens verraient leur commune dotée d'une seule et unique zone de stationnement soumise au même régime et pourraient ainsi bénéficier d'un macaron unique valable sur l'ensemble du territoire communal.

Une fois que les automobilistes fréquentant le Grand-Lancy auront adopté les bonnes pratiques, le nombre d'infractions devrait, selon toute vraisemblance, diminuer, ce qui permettra d'étendre le contrôle par le personnel de la Fondation des Parkings, déjà occupé au Grand-Lancy, au Petit-Lancy également. Ce, sans augmentation de son effectif et sans préjudice de l'efficacité desdits contrôles.

Nous invitons les conseillers municipaux à adopter cette résolution afin de l'adresser au Conseil administratif.

M. REOLON : le but de cette résolution est d'avoir un seul macaron, zone bleue, pour toute la commune de Lancy.

Il ne faut pas oublier que beaucoup d'activités, sportives et autres, sont partagées dans l'ensemble de la commune et si l'on prend comme exemple le déplacement d'une famille du Petit-Lancy à la piscine du Grand-Lancy, il serait inapproprié que cette famille soit pénalisée et doive payer une place de parc pour pouvoir accéder à une activité pour laquelle elle contribue à son entretien avec ses impôts communaux. Il en est de même avec les autres sites sportifs, récréatifs, religieux, etc.

En outre, il serait insociable de devoir encore une fois établir une frontière entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy ; alors même que certains d'entre nous parlent d'unifier les deux villages de la commune sous une seule appellation qui serait celle de Lancy.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

La commune de Carouge, qui aura prochainement une zone bleue, a décidé d'avoir un seul macaron pour l'ensemble de son territoire alors qu'auparavant ils étaient partis sur plusieurs macarons.

L'avantage de cette solution, outre celui de réunifier les Lancéens en évitant de calquer encore plus l'imaginaire ligne rouge séparant les deux sites, réside aussi dans le fait d'éviter des tracasseries aux commerçants, artisans et autres corps de métiers, qui contribuent au développement de notre ville, de devoir se prémunir d'artifices d'autorisations comme les cartes à gratter journalières ou autres inventions à venir, pour pouvoir exercer leurs activités dans la commune, sans se soucier si leur véhicule a dépassé l'horaire de stationnement.

Nous aimerions aussi ajouter, vu le succès qu'a engendré la mise en place de la zone bleue à Lancy sud (Grand-Lancy), que les habitants de Lancy nord (Petit-Lancy) sont impatients de voir chez eux aussi cette mise en place de zone bleue, sans compter que les médias eux-mêmes ont contacté un de nos membres pour connaître l'avancement de la mise en place de ladite zone dans l'ensemble de la commune.

Le MCG ne peut que vous recommander, au vu des avantages que peut apporter l'acceptation d'un seul macaron, de voter pour cette résolution.

M. PROGIN : en consultant cette résolution, on a remarqué deux choses. D'abord l'intention qui semble être, à la première lecture tout du moins, d'unifier cette zone pour qu'elle porte le même numéro. Si dans un premier temps on peut penser que c'est une bonne chose pour faciliter les échanges entre les deux Lancy, on peut aussi se poser la question de savoir s'il n'y aura pas d'effets pervers. Par exemple, avec l'installation prochaine du CEVA, on peut imaginer qu'un habitant du Petit-Lancy descende tous les jours avec sa voiture au Grand-Lancy pour aller prendre le train, cela pourrait être problématique.

Selon nous, cela pourrait être une bonne idée, mais il faudrait quand même se méfier de ces effets pervers. Donc ce serait pour nous une première raison pour renvoyer la résolution en commission.

La seconde, c'est la petite invite qui est masquée sur la fin de la résolution sur le fait de figer le personnel affecté au contrôle de cette zone macarons, dont mon pré-opinant n'a même pas parlé dans ses explications. Pour nous, il est clair que cette demande doit être étudiée et ce n'est certainement pas maintenant, sur le siège, que l'on va figer le fait de savoir si oui ou non il faudra le même nombre de personnes pour contrôler les deux zones.

Pour ces deux raisons, nous demandons le renvoi à la Commission de la sécurité.

M. SIDLER : les Verts ont également eu une lecture critique de cette résolution, étant donné qu'ils estiment qu'elle est contraire à l'esprit de la loi qui a prévalu à la mise en place de cette zone macarons.

En effet, le but est de favoriser le transport modal en amont de la zone urbaine, de limiter le parking pendulaire dans les zones urbaines et suburbaines au profit des habitants et de favoriser la mobilité douce en zone urbaine. J'imagine très bien les habitants de la ville qui pourraient avoir le même raisonnement en disant que ceux de la rive droite pourraient avoir le même macaron que ceux de la rive gauche et cela ne permettrait pas à l'objectif de favoriser la mobilité douce d'être atteint.

Pour nous, c'est une mauvaise démarche. Autant favoriser des liens entre le Petit et le Grand-Lancy au moyen de transports publics plus performants - je crois qu'on a tous fait le vœu d'étudier ce genre de recherche de solutions, mais pas celle-ci. Et compter sur les bonnes

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

pratiques des automobilistes, cela fait longtemps qu'on n'y croit plus. D'autres solutions doivent être mises en place.

M. ANNEN : comme d'habitude, on prête des mauvaises intentions au MCG. A part le système de la Fondation des parkings qu'il faudra de toute façon réétudier lors de la mise en place de la zone macarons au Petit-Lancy, ce qui ne devrait pas se faire tout de suite.

Je pense que comparer Lancy à la Ville de Genève est une mauvaise comparaison. Lancy est une commune, la Ville de Genève aussi, mais cette dernière compte 150'000 habitants. Si vous ne faites qu'une zone macarons pour 150'000 habitants, je ne vous explique pas la problématique qu'il va y avoir.

Deuxièmement, je pense qu'il faut commencer à réfléchir sur une seule commune. Nous avons réuni les deux clubs de football. Il faut arrêter de parler du Petit ou du Grand-Lancy. D'ailleurs, régulièrement les gens nous demandent où se trouve la Mairie du Petit-Lancy. Je vous rappelle que Lancy n'est qu'une seule commune, que nous avons près de 28'700 contributeurs qui contribuent pour les infrastructures de la même commune. Donc pourquoi commencer à faire des différences ?

A l'époque, quand on avait déjà abordé cette problématique en Commission des travaux, on nous avait répondu qu'il y avait des zones qui étaient limitées par rapport à la surface du territoire. Si c'est un argument qui vient lors d'une réponse qu'il pourrait y avoir, puisque nous demanderons un renvoi en Commission de la sécurité de cette résolution, nous aimerions qu'une demande de dérogation soit faite puisque nous avons quand même une spécificité au niveau lancéen et il me paraît logique, quand j'entends les arguments de M. REOLON qu'une personne qui emmène ses enfants à la piscine de Lancy ne soit pas obligée de payer une place de parc ou même ne puisse pas se parquer parce que bientôt il n'y aura plus que des zones bleues.

Je vous rappelle également que quand on voit les efforts faits pour la mobilité douce et les TPG, quand vous avez 3 ou 4 enfants, vous n'allez peut-être pas prendre le tram qui coûtera nettement plus cher et vous ne serez pas vraiment satisfait de leurs prestations. Et favoriser la mobilité douce, si on veut éviter que les gens prennent leur véhicule, supprimons toutes les places de parc.

Je vous rappelle que le peuple genevois a voté pour la liberté du choix du mode de transport. On est d'accord de favoriser la mobilité douce, mais ce n'est pas pour castrer les utilisateurs d'automobiles.

A un moment, intégrons tout le monde à ce processus et pour toutes ces raisons, je pense qu'il faut renvoyer cette résolution à la Commission de la sécurité.

M. RENEVEY : une information. Je ne sais pas réellement ce que l'on peut véritablement en tirer, mais j'ai demandé à notre mandataire, qui a fait l'étude sur la zone macarons, d'avoir une idée sur les comptages effectués puisque, lors de ces comptages, il a pris les numéros d'immatriculation. Juste pour avoir une idée de ce que cela pouvait représenter. Evidemment ce n'est pas exhaustif car il ne l'a pas fait sur la totalité, mais à deux ou trois reprises. En tout cas, sur les comptages effectués, il est arrivé à 2,5% des voitures sur la totalité pour la zone du Petit-Lancy qui venaient du Grand-Lancy.

Finalement quel est l'intérêt de cette discussion ? C'est que l'on peut l'interpréter d'une façon ou d'une autre. Soit 2,5% c'est négligeable et à ce moment-là pourquoi ne faire qu'une seule zone, puisque cela ne touche presque personne, soit on considère dans l'autre sens que c'est effectivement négligeable et à ce moment pourquoi faire deux zones, une seule zone suffirait.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

La seule information que je peux vous donner aujourd'hui, c'est qu'on a à peu près ce taux de 2,5% qui est donné par cette entreprise mandatée.

M. PERRENOUD : juste après les propos du MCG et des Libéraux-Radicaux, c'est peut-être par naïveté politique, mais pour le groupe UDC, il semble clair que ce doit être la même zone. Les échanges piscine, les échanges bibliothèque, les échanges du nouveau site du Mégaron, ceux du Grand-Lancy qui viennent au Petit-Lancy, si en plus on doit encore changer de zone, on ne va plus s'en sortir.

Nous voterons cette résolution, et nous sommes même prêts à la voter ce soir sans la renvoyer en commission.

M. MATHIEU : deux remarques dans ce débat. La première est de tenir compte que la loi régissant les zones macarons dit que ces zones sont faites pour les résidents. C'est bien une réflexion autour de la résidence et non pas autour de la piscine, de la Migros ou autre, parce qu'il y aura une inégalité de traitement. En effet, celui du Petit-Lancy qui ira à la Migros au Grand-Lancy pourra rester alors que celui de Perly ne pourra pas rester.

Ce qui me semble le plus important là-dedans, c'est de se souvenir du discours que nous avons eu sur le Plan directeur lors de notre dernier Conseil municipal et sur la décision qui a été prise ici, et la résolution qui a été votée va porter Lancy, en 2035-2040, à environ 45'000 habitants. Gouverner, c'est prévoir, et une zone macarons à 45'000 habitants, je vous garantis que ce n'est pas possible.

M. LANCE : pour ma part, je me suis renseigné auprès de la Fondation des parkings en ce qui concerne le contrôle. La Fondation des parkings est tout à fait ouverte à la possibilité d'une seule zone macarons. C'est vrai que cela simplifie pas mal de choses, mais, comme l'a dit M. PROGIN, il peut y avoir des effets pervers.

Cela vaudrait la peine de prendre du temps en Commission de la sécurité pour auditionner des personnes qui sont spécialistes des zones macarons, pour bien sentir les avantages et les désavantages d'une seule zone macarons entre le Grand et le Petit-Lancy. Il y a une ouverture de ma part pour une seule zone macarons, mais je crois qu'il faut quand même en discuter en Commission de la sécurité pour bien sentir tous les avantages et les désavantages.

En effet, on pourrait imaginer des personnes qui habitent aux Marbriers qui pourraient aller se garer dans le quartier du Bachel ou des Palettes et laisser leur voiture au Grand-Lancy, ce qui priverait les habitants du Grand-Lancy, détenteurs du macaron, de nombreuses places de parking.

M. REOLON : la Ville de Genève, quand elle a fait les zones macarons, elle a établi cette règle pour éviter que les gens habitant aux Eaux-Vives aillent se parquer au Grand-Saconnex et vice-versa. Par contre, en ville de Genève, si vous prenez le tram à n'importe quel endroit, il vous emmène à n'importe quel endroit.

Si vous prenez les gens qui descendent du Petit-Lancy pour aller au CEVA, vous imaginez la personne qui habite à la route de Chancy, par exemple, devant la Migros, prendre sa voiture, et faire une demi-heure de queue pour aller jusqu'au CEVA, alors qu'elle a le tram juste à côté, je ne le crois pas.

Deuxième chose, la Ville de Carouge est aussi grande, si ce n'est plus grande que Lancy et pourtant eux ils n'ont établi qu'une seule zone macarons. Le problème des zones macarons, c'est que pour finir ces gens paient des impôts sur la commune, ils ne les paient pas sur la

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

commune du Petit-Lancy ou la commune du Grand-Lancy, mais sur la commune de Lancy. Il est tout à fait logique que ces personnes puissent avoir cet avantage de pouvoir se déplacer à l'intérieur de la commune, non pas du Petit-Lancy au Grand-Lancy, mais du Grand-Lancy au Petit-Lancy, où il y a un stade, une école, une Migros, des centres commerciaux. La personne qui part du Grand-Lancy pour aller se garer en zone bleue, où va-t-elle se garer ? Elle va se garer à côté du magasin. Il n'y a pas de zone limitée là-bas. Il y a des parkings payants pour les magasins. Un peu plus loin, vous arrivez sur la commune d'Onex, ce macaron ne sert plus à rien. Je ne vois pas des déplacements de foule comme certaines personnes peuvent les voir. 2,5% sur 1000 véhicules, cela représente 25 véhicules. 25 et 25 cela fera 50 véhicules qui vont se déplacer.

Je vois mal une personne descendre la route du Pont-Butin jusqu'au CEVA le matin à 7h00. Il faut être malade, moi je vais à pied. Traverser la ville de Lancy avec la voiture à 7h00 du matin, je regrette mais vraiment pas. A pied, je vais encore plus vite. Je parle bien de ceux qui prennent de temps en temps la voiture. Moi je la prends de temps en temps pour descendre le Pont-Butin, en direction du Grand-Lancy, bonjour les dégâts, déjà d'ailleurs dans le giratoire en haut.

Je préconise, et je garde mon option, de mettre une seule zone bleue pour toute la commune de Lancy.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je suis, comme le Conseiller administratif, d'avis qu'il faut se donner le temps de bien réfléchir parce que j'entends beaucoup d'arguments qui me semblent pour beaucoup d'entre eux tout à fait sensés.

Je pense notamment qu'il est un point qu'il faudrait que l'on puisse avoir comme information : on a pour l'instant ce chiffre de 2,5% de personnes qui seraient intéressées à se déplacer, mais cela a été fait au mois de novembre. A cette période, que je sache, la piscine est fermée, les stades sont moins occupés, etc. Donc, il me paraîtrait important d'avoir ce genre de relevés en saison printanière, voire estivale, qui incitera beaucoup plus à ce genre de déplacements.

Ensuite, la question que je me pose quand même, si on a cette zone macarons sur toute la commune, c'est de savoir si les places à disposition suffiront, parce qu'il y aura forcément des attrails qui vont se faire sur des centres névralgiques à des moments donnés, notamment la piscine. Est-ce que cela va permettre à tout le monde d'avoir sa place ? Moi, je pense que matériellement, il n'y a pas assez de places. En ayant cette zone sur toute la commune, ne va-t-on pas inciter les gens à venir, alors qu'ils n'auront pas de place ?

Les choses ne me semblent vraiment pas simples. Je ne suis pas capable de me faire un avis à ce stade, et je suis aussi d'avis de renvoyer en commission voire de surseoir à notre réflexion afin d'y réfléchir en ayant des données plus appropriées à un fonctionnement quotidien et non pas hivernal de ces circulations.

M. GOLAY : en ce qui concerne la proposition de renvoyer en commission, je ne pense pas que cela va gêner le groupe MCG.

On pourra profiter de cette occasion pour discuter de l'augmentation du montant du macaron de Fr. 180.-- à Fr. 220.--, quasi décidée par la DGM,. Vous avez tous eu des échos autour de vous sur le fait que les gens de nos quartiers ne sont pas très favorables à ce type d'augmentation.

Donc, on peut toujours profiter de cette résolution en commission pour rediscuter avec la Fondation des parkings parce que rien n'impose que l'on doive se soumettre au diktat de la

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Fondation des parkings, voire du Département, on peut négocier. C'est ce que veut faire la commune d'Onex avec la Fondation des parkings.

Essayons de voir si l'on peut négocier, rester à Fr. 180.--, et pourquoi pas comme le souhaiterait, au niveau cantonal, quelques partis politiques, baisser plutôt le prix du macaron.

M. MIZRAHI : je pense qu'il ne faut pas tomber dans la démagogie, si l'on veut des zones bleues, c'est quand même d'abord pour le parking des habitants.

Je rappelle que les zones bleues ne sont ni destinées à être des parkings d'échange - on a fait référence tout à l'heure au CEVA - ni à être utilisées comme des parkings de magasins. Je crois que les grands magasins sont pourvus de parking. On ne peut pas utiliser les zones bleues pour ces déplacements-là. Je pense qu'il nous appartient au contraire d'encourager - et cela a récemment fait l'objet de discussions en commission - des liaisons alternatives entre le Grand et le Petit-Lancy. Donc les macarons ne sont pas destinés à cela.

Si l'on veut une véritable zone macarons qui fonctionne, il faut également qu'il y ait des effectifs suffisants pour le contrôle et contrairement à ce que dit la résolution, cela ne peut pas être réalisé avec l'effectif constant, alors qu'actuellement la zone macarons est deux fois plus petite.

En bref, nous ne nous opposerons pas à un renvoi en commission car il y a effectivement des questions qui doivent être éclaircies comme l'a dit Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN. Mais sur le fond, si la résolution était votée en l'état, sans renvoi en commission, nous voterions contre.

M. RENEVEY : j'ajouterai que la décision doit être mûrement réfléchie, car si la situation devait se péjorer dans une année ou deux et qu'il fallait changer immédiatement tous les panneaux, cela nous coûterait quelque argent. Il ne faut pas oublier que l'on ne peut pas se permettre d'être trop versatile puisque tous ces aménagements ont quand même un coût assez conséquent. Je tenais à le rappeler.

M. MATHIEU : j'aimerais rappeler que dans mon rapport, lorsqu'on a vu la Fondation des parkings et plus particulièrement M. MASCALI, il y avait entrée en matière de la Fondation des parkings pour avoir peut-être des régimes différents devant la piscine, stades de football, etc. parce que de cela nous y sommes très attentifs, les gens en ont beaucoup parlé.

Et dans un sourire, vous dire qu'avec la solution apportée, le jour où nos juniors lancéens, qui sont bien forcément plus forts que les juniors de Bernex, battront ces derniers 4 à 0, et qu'en plus de cela, les parents lancéens n'auront pas d'amendes et les parents bernésiens auront des amendes, ce sera la révolution dans le quartier.

Résolution renvoyée à la Commission de la sécurité par 31 oui et 1 non.

10) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 21 novembre 2011 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU

Présentation de mandats spécifiques attribués aux agents de police municipale

=====

M. MATHIEU présente le sujet : suite à une intervention lors de notre Conseil municipal du mois d'octobre, M. LANCE a souhaité que cette information soit donnée. Certains de nos APM

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

ont des missions de formation ou de développement d'outils informatiques et ceci en toute transparence. C'est particulièrement le cas du Sergent GAY.

Ayant reçu une formation sur les procédés de réclame et ayant approfondi ce thème, M. GAY donne sporadiquement des formations à ce sujet aux APM genevois, formation de base ou formation continue. Véritable spécialiste dans ce domaine, il donne également des cours pour la police genevoise. Cette intervention représente en moyenne 16 heures par année.

En ce qui concerne l'informatique, M. GAY a développé chez lui et par intérêt personnel des applications permettant de réduire le temps administratif de ses collègues. Reconnues performantes, ces applications ont été généralisées. Ce système a fortement inspiré le logiciel actuel des polices des communes genevoises.

Puis avec le nouveau code de procédures pénales, une distorsion des procédures entre la police cantonale et les APM a vu le jour. M. GAY a, à nouveau, mis ses compétences à disposition de tous pour trouver le support informatique permettant d'améliorer la situation.

Passionné d'informatique, M. GAY a souvent développé des programmes chez lui et bénévolement. Seules les heures de formation émargent à son horaire. La Commission remercie chaleureusement M. GAY pour son investissement, notant la part essentielle prise par les APM de Lancy dans le développement d'outils performants utiles à tous. Cet exemple fait partie d'échanges de bons procédés intercommunaux, Lancy ayant de temps à autre bénéficié d'autres compétences.

La Commission demande quelle fut la valorisation du travail de M. GAY. Le Conseiller administratif souligne que ce travail n'a jamais été effectué au détriment de sa mission d'APM et que cette plus-value formative bénéficie à tout le poste. Les nombreux remerciements et citations sont des reconnaissances suffisantes aux yeux du Sergent GAY. L'ambiance et la compétence font aussi partie de la dynamique du poste. Le président se demande si l'ACG pourrait faire un geste en faveur de M. GAY.

Le responsable des APM nous transmet la statistique concernant les interventions des APM en précisant que les « interventions animaux » concernent tous les animaux confondus et que les amendes d'ordre verbalisées par les APM sont à considérer en plus des amendes de la Fondation des parkings. Ce n'est pas très clair, mais c'était deux rapports qui devaient se suivre au mois de décembre et en relisant, cela ne m'a pas frappé. Je reparle des amendes qui avaient été données par la Fondation des parkings lors de mon rapport précédent. Les amendes données par les APM sont en plus que celles données par la Fondation des parkings et pas confondues.

La Commission se penche ensuite sur le manque récurrent d'APM à Lancy. Il est reconnu que pour des villes comme Lancy, un APM pour 1600 personnes est nécessaire. Il en faudrait donc 18 à Lancy, nous en avons 16 au budget mais une dizaine en service. Un seul candidat (sur trois postulants) APM a réussi toutes les présélections de la formation prenant fin en février 2012. Donc le poste de Lancy aura un membre de plus dès mars 2012.

La formation ayant lieu deux fois par année, certains candidats ont vu leur dossier arriver trop tard. Le dossier est gardé par le chef des APM et la personne est relancée pour la formation suivante.

Même si certaines communes sont réticentes, la commission consultative de police municipale, ne peut plus s'économiser le débat de l'harmonisation des salaires. Le montant des salaires semble être déterminant quant au choix de la commune par le candidat. Gardons à l'esprit qu'une revalorisation des salaires des APM poserait le problème de l'égalité de traitement avec les autres collaborateurs de l'administration.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012**11) RESOLUTION DU GROUPE MCG « AUDIT DE LA POLICE MUNICIPALE »**

RESOLUTION

Adressée au Conseil municipal du 26 janvier 2012

Audit de la police municipale

A l'heure où la population lancéenne se plaint de la dégradation de la situation de la sécurité sur le territoire communal ;

Vu l'augmentation de la petite et moyenne criminalité ;

Vu les doléances de nos concitoyens sur le manque de visibilité des agents de la police municipale ;

Vu l'augmentation constante des tâches dévolues à la police municipale ;

Vu la diminution des effectifs de la police municipale et la baisse de sa capacité opérationnelle ;

Vu la nécessité imminente de revoir à la baisse les prestations de ce service et la priorisation de ses missions,

Le groupe MCG demande qu'un audit de la police municipale puisse être confié à un expert externe neutre.

La police municipale de Vernier souffrait de symptômes similaires (gestion lacunaire, effectif et missions inadaptées, mauvais climat de travail). Cette commune avait commandé un audit à un expert externe. Ce dernier avait été conduit par Monsieur Paul MARBACH (capitaine de gendarmerie - ancien responsable du centre de formation de la police - en retraite). A l'issue de ce processus d'analyse et des corrections qui ont pu être apportées, la commune de Vernier a tout récemment été saluée par la presse pour sa gestion de la sécurité sur son territoire communal.

L'engagement d'un expert externe neutre nous permettra de faire analyser le fonctionnement de notre police municipale sans que nous ne soyons émotionnellement impliqués dans le processus.

Nous invitons les conseillers municipaux à renvoyer cette résolution :

à la commission de la sécurité pour le traitement de tous les aspects techniques.

à la commission des finances pour l'inscription d'une ligne budgétaire supplémentaire sur le budget 2012.

à toute autre commission selon opportunité.

M. FLURY : pourquoi un audit ?

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Les Conseillers municipaux du Mouvement citoyen genevois sont régulièrement approchés par des habitants de la commune qui se plaignent de nos agents de police municipale (AMP).

Les bruits, les constats, les doléances et autres rumeurs sont autant d'éléments constitutifs d'un faisceau d'indices laissant transparaître un fonctionnement défaillant de ce service.

Un audit est à un service ou à une entreprise ce que sont les examens et investigations sur le plan médical. Une anamnèse, des analyses diverses, des radios, une IRM, un scanner et autre scintigraphie, permettent au médecin de se faire une idée de l'état de santé du patient. Un audit complet de la police municipale - du haut en bas de la structure (du Conseil administratif à l'aspirant), de sa composition, de son fonctionnement, de ses compétences - permettra de se faire une idée précise sur la santé de ce service.

Ce constat mettra en évidence ce qui fonctionne, ce qui va moins bien et ce qu'il faut rectifier.

Comme nous le déplorons tous, les chiffres liés à la statistique criminelle explosent. Les citoyens se plaignent de ne pas apercevoir nos APM dans les rues de la commune et, quand ils les voient, ils leur donnent l'impression de ne rien faire.

La rumeur nous rapporte également que les APM font office de porteurs de courriers pour le Conseil administratif, qu'il sont chargés d'acheter des cacahuètes et autres fournitures pour les apéros de la mairie. Sans vouloir nous immiscer dans le fonctionnement de ce service, il nous apparaît clairement que ce ne sont pas les tâches pour lesquelles la commune a créé un service de police municipale.

L'audit pourra également ré-examiner les conditions dans lesquelles des amendes de certains copains « auraient » été annulées au mépris de la directive dite Bertossa, alors procureur général, qui en avait clairement fixé le cadre légal. C'est-à-dire que ce n'est que l'agent qui a verbalisé qui peut demander l'annulation de l'amende ou le Tribunal de police qui, statuant contradictoirement, peut décider de la suite à donner à l'amende. Ce n'est pas un intermédiaire de la structure.

Cette notion de copinage nous ramène à l'ambiance de travail au sein même de la police municipale. Elle est décrite comme excellente, voire exemplaire par le Conseil administratif délégué. La réalité du terrain semble toutefois différer quelque peu. En une relativement courte période, un agent, voyant le ciel s'assombrir au-dessus de sa tête a préféré quitter Lancy pour aller travailler ailleurs. Deux autres éléments, dont un agent bénéficiant de 24 années d'ancienneté, ont été virés comme des mouchoirs usagés. Ce qui tend à démontrer que si l'on n'est pas copain avec sa hiérarchie, quand bien même on travaille très bien, on vous cherchera des puces, on vous mettra sous pression pour finalement vous évincer.

Il n'y a aucune honte à demander un audit de l'un de ses services pour en améliorer le fonctionnement. La Ville de Vernier s'est livrée à cet exercice. Le bilan est positif, unanimement salué par la presse ; cela a même fait l'objet d'un reportage télévisé à Temps présents. La Ville de Carouge vient d'engager, pour un mandat de durée déterminée, un chef pour son service de la sécurité. Cette personne a pour mission de réorganiser l'ensemble de la structure et le fonctionnement de la sécurité carougeoise, que ce soit la police municipale, les pompiers ou les sauveteurs auxiliaires.

Notre service fonctionne grâce aux deniers publics et derrière chaque franc dépensé par la Commune, il y a un citoyen contribuable qui se saigne pour payer ses impôts.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

En ces temps d'insécurité croissante, la moindre des politesses et le respect que nous devons à nos concitoyens sont de nous donner les moyens d'avoir une police municipale efficace et performante.

Le groupe MCG vous invite à voter en faveur de cette résolution et de la transmettre aux commissions idoines.

J'aimerais encore vous informer que cette résolution ne tombe pas du ciel. Cela fait quelques mois qu'elle était en discussion, déjà avant les élections. J'en suis l'instigateur, le rédacteur et j'assume la pérennité. Ce n'est pas une manœuvre de Roger GOLAY pour chercher des puces à François LANCE.

En ma qualité de Président de la Commission de la sécurité, si vous deviez accepter cet audit, je m'engage à suivre l'audit et à conduire à une mise en application rapide des propositions.

M. MATHIEU : il y a une certaine confusion dans ce qui a été dit que j'aimerais relever, et surtout, tout le monde a lu la Tribune de Genève de lundi, cette affaire est devant la justice. Je me demande si c'est une bonne idée de tout brasser alors que la justice est en train de faire son travail.

Comme l'a dit le groupe MCG, un audit est un scanner, une IRM, une radio, etc. On peut faire tous les scanners, toutes les IRM, toutes les radios que l'on veut, on sait de quoi souffre notre police municipale, c'est d'un manque chronique de personnes. Comment voulez-vous faire le double de travail avec la moitié des gens engagés ? Peut-être que là il y a une réflexion à avoir : est-ce qu'il nous faut de l'aide pour recruter du monde, pour la formation, ou pour vendre les APM de Lancy ? Mais ce n'est pas en allant mettre le doigt sur les 9 APM restants et qui essayent de faire leur travail tous les jours. Je trouve injuste ce qui a été dit par rapport à nos APM qui se lèvent le matin pour réaliser leurs missions et non pas pour acheter des cacahuètes, il ne faut pas tout confondre. On ne va pas encore relancer cette histoire par un audit, une étude, des gens à écouter, notre police va s'arrêter un moment de fonctionner et je pense que l'audit n'est pas la bonne réponse à ce qui se passe. La bonne réponse à notre mal, c'est vraiment de pouvoir engager du monde. On sait que cela prend du temps, on sait qu'il n'y a pas un coup de baguette magique pour avoir tout à coup 5 APM supplémentaires.

Je vais arrêter de causer de cela et parler du texte de la résolution telle qu'elle nous est présentée. Il y a deux défauts principaux à mon sens. Le texte de la résolution dit déjà qui va devoir faire l'audit. C'est quand même extraordinaire qu'une personne de la police - que je respecte - soit déjà indiquée sur la résolution elle-même pour faire l'audit. Je trouve que c'est une mauvaise idée.

Et si on lit la résolution jusqu'au bout il y a un immense souci, c'est qui va piloter l'audit ? Le Président de la Commission de la sécurité va regarder que tout va bien, et traitera tous les aspects techniques. C'est moi-même, en tant que Président de la Commission des finances, qui vais voir si les finances vont bien, et pour l'inscription d'une ligne budgétaire 2012. S'il y a besoin de choses sportives, on va demander au Président de la Commission des sports et si on veut aussi leur donner un peu de culture, on demandera à Mme RICHERT. Cela ne va pas. Il faut au moins que le Conseil administratif soit devant ses responsabilités et cité dans cette résolution.

Pour toutes ces raisons, il y a quelque chose, pour résumer, d'un peu malsain pour nos APM qui travaillent toute la journée. Je ne trouve pas normal que l'on note déjà dans cette résolution qui fait l'audit et vu qu'on ne sait pas qui va piloter - parce que moi je ne vais pas piloter, en tant que Président de la Commission des finances, le financement de cet audit, je propose de ne pas entrer en matière sur cette résolution.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

M. PROGIN : il y a plusieurs choses qui m'étonnent dans les propos du groupe MCG. Il y a d'abord plein de choses qui ont été évoquées sur le plan pénal par le Président de la Commission de la sécurité. Il semble qu'un procureur se soit déjà prononcé sur le bienfondé de ces choses. Je savais déjà que le groupe MCG se vantait d'avoir fait élire le procureur, je ne savais pas qu'il l'avait déjà remplacé.

Toujours est-il que le Conseil administratif appréciera l'aspect pénal des propos de mon collègue du MCG, car il y a certaines choses qui méritent à mon avis d'être pour le moins commentées, si ce n'est poursuivies.

Sur ce qu'a dit notre ami MATHIEU sur le fait d'administrer, il me semblait que, jusqu'à preuve du contraire, c'est le Conseil administratif qui administrait et pas les présidents de commissions. Je veux bien donner mon avis sur l'entraînement sportif des APM, mais je ne suis pas sûr que ce soit mon rôle.

Et enfin, comme l'a dit aussi M. MATHIEU, nous sortir de la cuisse de Jupiter un capitaine retraité de gendarmerie pour dire que ce serait la perle rare pour mener cet audit, c'est un avis très personnel, mais je ne suis pas sûr qu'il soit partagé par tout le monde.

Pour toutes ces raisons, nous refuserons l'entrée en matière sur cette résolution.

M. PERRENOUD : le groupe UDC est un peu réservé sur cette résolution. Nous la soutiendrons à 50%. Je crois qu'il faut respecter l'avis du peuple. Nous avons voté un parti, nous avons voté un groupe, nous avons voté un Conseiller administratif qui s'occupe de la police municipale. Je pense que dans les quatre prochaines années, nous allons devoir malheureusement compter de plus en plus de criminalité sur la commune. Je ne pense pas qu'un audit de la police municipale va changer quelque chose par rapport à cette criminalité.

Sur les aspects techniques et juridiques du débat des deux forces de l'ordre, nous n'entrerons pas en matière. Par contre, cette résolution, pour nous, n'est pas l'aspect primordial. Je pense que c'est plutôt un aspect politique. Avant les élections, la gauche préconisait plus de sécurité, plus d'APM, après les élections plus personne n'en parle et nous sommes à peu près les seuls accompagnés de temps en temps par le MCG à toujours vouloir un peu plus de sécurité sur notre commune.

M. GOLAY : je ne comprends pas cette réaction hostile que certains peuvent avoir par rapport à cette résolution, si ce n'est ne pas laisser un bilan positif au MCG. Là vous faites notre beurre, car on dira à la population que vous n'avez pas voulu améliorer les services de la police municipale de Lancy. Là, c'est du pain béni.

Nous, ce que nous voulons, c'est simplement une amélioration comme cela s'est fait à Vernier.

Par rapport à ce qu'a dit M. MATHIEU, je ne fais pas la même lecture de la résolution que lui, car on parle de quelqu'un qui a mené un audit à la Commune de Vernier. On parle simplement de mandater un expert neutre et on prend l'exemple de Vernier. Je vous invite à relire d'une manière plus approfondie cette résolution. C'est un expert neutre. Peu importe quel sera le choix de la Commission sur proposition de quelques offices qui nous seront soumis par le Conseil administratif. On ne va pas nous, Conseillers municipaux, faire du porte à porte vers Arthur Andersen ou Team Consult et aller négocier des contrats. Non, ce sera toujours le rôle du Conseil administratif.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Je suis quand même surpris d'entendre certains groupes qui ont été des précurseurs à de nombreux audits de la fonction publique, notamment de la police qui a été un des principaux services de l'Etat à subir le plus d'audits ces vingt dernières années, avec, comme je l'ai dit, Arthur Andersen, Team Consult, le rapport Annoni, la Cour des comptes. Je crois que la police cantonale a passé par tous les degrés d'étude qu'on puisse imaginer par rapport à ce qu'on peut attendre du fonctionnement d'un service de l'Etat.

Je pense que vous faites une erreur, parce qu'avant tout le but est d'améliorer : pourquoi n'y a-t-il pas plus de postulations, c'est peut-être une question de salaire, il faudra peut-être revoir les salaires à la hausse. Cela peut être une question de concept de la sécurité qui n'intéresse pas forcément des jeunes qui iront dans une autre commune où il y a une plus grande liberté d'action, d'initiative, etc. On ne le sait pas. Donc, autant mener un audit. Celui-ci peut être commandé aussi bien par les Conseillers municipaux que par le Conseil administratif, il n'y a pas de question de compétence. Je me suis renseigné auprès de Mme KUNZLER, qui est la Présidente du service de surveillance des communes, pour savoir si l'on pouvait même récupérer le premier audit qui a eu lieu il y a peu de temps. Elle m'a répondu que mises à part les questions de sphère privée, on pouvait obtenir tout le reste. C'est une question de transparence. Par rapport à cela, on peut déjà étudier ce qui a été fait et puis améliorer, faire un audit plus général par rapport à ce que nous, citoyens et Conseillers municipaux, nous pouvons attendre d'un service de la commune.

Mon collègue l'a dit, au niveau de Vernier, cela a été fait, ils sont sortis meilleur élève de toutes les communes, cela a été mentionné dans les journaux, à la télévision. Ils ont été pris comme exemple, leur taux de criminalité a baissé. Donc, pourquoi n'entreprendrions-nous pas le même travail pour être fixés et ensuite, tous ces ragots et rumeurs qui circulent sur la police municipale seront éteints. Je pense que c'est aussi le but pour que notre fonctionnement puisse être au mieux.

Demander un audit n'est pas quelque chose de choquant, cela se fait dans toutes les entreprises privées ou publiques, pourquoi à Lancy échapperait-on à cela ? Cela voudrait dire que l'on a des choses à cacher, qu'il y a des dysfonctionnements, des manquements. Nous l'interpréterons ainsi. Si on ne veut pas d'audit, c'est qu'il y a quelque chose à cacher, ce n'est pas normal. Même si, ici, c'est une démocratie, on sait qu'il y a des partis qui sont plus liés au Conseil administratif que d'autres. Nous, nous posons la question. Répondez à nos préoccupations en faisant cet audit.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : M. GOLAY, vous n'avez pas le monopole du souci de l'amélioration de la sécurité, mais je pense que nous avons des propositions pour le faire qui diffèrent et il serait malhonnête de votre part de le récupérer en ce sens-là.

Par ailleurs, ce qui me frappe dans les discours que nous entendons ici ce soir, c'est d'une part une confusion entre le rôle de la police cantonale et le rôle de la police municipale. Je pense qu'on ne saurait imputer à nos agents de police municipale la hausse de la criminalité ; on ne peut pas attendre de leur part qu'ils apportent une solution, surtout compte tenu du manque d'effectif que l'on connaît bien, dont on discute beaucoup, pour lequel on a évoqué des moyens. La question des salaires, c'est quelque chose sur laquelle on est en train de travailler, vous le savez bien.

Par ailleurs, M. FLURY, vous avez dès le début fait un parallèle avec la médecine et les moyens pouvant être mis en œuvre pour solutionner un problème en évoquant la quantité de traitements, la quantité d'investigations pouvant être faite, en faisant des IRM, en faisant des analyses extrêmement fouillées que la technique peut nous mettre à disposition. Il me semble que l'on est là en train de dire qu'on doit traiter une bronchite comme une tuberculose. Il faut

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

faire preuve de bon sens aussi et ne pas prêter l'oreille à la rumeur en laissant par ailleurs le traitement, qui est déjà en œuvre à l'heure actuelle vu la procédure qui est engagée, faire son œuvre avant d'aller plus avant.

M. LANCE : je serai bref. Je n'accepte pas les critiques du groupe MCG par rapport au travail des APM. Je n'en dirai pas plus par respect de la personnalité des deux personnes qui ont été licenciées et qui ont fait recours. Ces recours sont traités actuellement par une action en justice. Je n'en dirai pas plus, ce d'autant que ces deux personnes sont dans le public.

Je reviendrai très volontiers en Commission de la sécurité pour vous communiquer, si besoin, des précisions à ce sujet. Mais à ce stade, je pense qu'il faut arrêter ce débat.

M. MIZRAHI : en réalité, on voit très bien que cette résolution est fondée sur deux éléments : d'abord, cela a été dit, des ragots et des rumeurs ; et puis le deuxième élément, la volonté d'un parti, et apparemment d'un autre, de se profiler sur cette thématique de la sécurité en disant : nous, on fait des choses, etc. En fait, on brasse surtout de l'air, en accusant en même temps les autres partis de ne rien faire, ou de ne pas vouloir solutionner cette problématique de la sécurité.

Or, nous sommes tous conscients de la problématique de la sécurité, respectivement du sentiment d'insécurité, les deux éléments existent. On ne peut pas tout régler avec les agents de police municipale, comme cela a été expliqué par Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN. On sait que l'une des pistes est d'augmenter le nombre d'agents municipaux. D'ailleurs, c'est une piste qui est suivie car il y en a un certain nombre qui sont en formation actuellement. Donc, il faut simplement laisser cette formation avoir lieu, laisser le Conseil administratif prendre les choses en mains, je crois qu'il l'a déjà fait. Comme l'a dit M. GOLAY, il y a déjà un audit qui a été fait, pourquoi commander un deuxième audit ? Il y a lieu de donner, comme l'a dit M. LANCE, un certain nombre d'informations complémentaires en commission et non d'essayer de faire mousser et de brasser de l'air sur rien du tout.

M. HAAS : je voudrais juste faire un petit commentaire et contextualiser deux-trois choses car j'ai entendu des choses qui me dérangent un petit peu.

Cela tombe bien, car vous avez fait référence à des audits de l'Etat que vous avez listés, M. GOLAY. Il se trouve que je les connais relativement bien aussi, vous savez pour quelle raison.

Vous avez aussi, M. FLURY, fait référence à des émissions TV. Simplement, dans ce que vous avez précisé, à chaque fois, vous n'avez mis le focus que sur ce qui vous arrange et pourrait légitimer votre résolution. Cela, en termes de démarche, ce n'est pas correct. Cela ne donne aucune garantie sur ce que vous recherchez.

Deuxièmement, la globalité des problèmes de sécurité ne s'arrête absolument pas à un audit d'un service d'à peine 10 personnes. Si vous regardez les définitions détaillées des audits, qu'analysent des processus, des problèmes de gestion qui sont des procédures relativement complexes, cela n'a simplement pas de légitimité sur un service de cette taille, dont on a déjà eu un audit, dont on a eu une présentation récemment, et sur l'ensemble du fonctionnement, tout citoyen lancé en peut être informé.

Il y a encore plus embêtant, c'est que quand vous parlez du soi-disant élève modèle de Vernier et de l'émission TV, vous avez oublié qu'il y avait une prise en charge globale et que les acteurs de la sécurité, sans parler des polices municipales, mais aussi des polices cantonales et d'autres services connaissent eux aussi des problèmes de recrutement et que les problèmes de fond que cela pose en matière de sécurité dépassent largement un audit.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

M. ANNEN : je vais rejoindre le Conseil administratif par rapport à l'endroit où la résolution et ces problèmes doivent être traités. Ces problèmes, de mon point de vue, doivent être traités en Commission de la sécurité. Je pense que malheureusement cette résolution reflète un sentiment exprimé par le groupe MCG mais qui a l'air d'être aussi ressenti par certains communiens. J'ai l'impression, à vous entendre parler, qu'il y a un manque de retour d'informations. Il est clair que, comme le dit M. HAAS, quand on présente quelque chose en politique, si on ne présente que les inconvénients de ce qu'on amène, on ne va jamais rien faire passer. Moi a priori ce n'est pas quelque chose qui me dérange. Je remarque que d'autres partis font exactement le contraire pour contrer la résolution.

Je pense qu'à un moment, on doit avoir des informations. M. HAAS disait tout à l'heure que l'on ne va pas faire un audit sur un service de 10 personnes. D'ailleurs, il y en a déjà un qui a été fait. J'ai un peu de peine à comprendre certaines choses : Pourquoi ne pas faire un audit pour un service ? mais il a déjà été fait. Il y a quand même des non-dits, des choses qui, à mon avis, ne se sont pas exprimés. Le Conseil administratif l'a dit, il est prêt à revenir sur certaines choses en commission. Ce sont des choses qui doivent rester dans une certaine confidentialité au niveau de la commission. C'est pour cela que nous proposerons le renvoi de cette résolution en commission, non pas pour faire un audit, mais pour avoir des résultats qui nous permettront de faire la lumière sur des éventuels dysfonctionnements ou autre. A un moment, si vous voulez faire taire les rumeurs, allez jusqu'au bout de la démarche et donnez toutes les réponses aux questions qui se posent.

Je ne vois pas la problématique que cela pose d'avoir le résultat d'un audit qui a déjà été fait, qui a dû prévoir des recommandations, donner des réponses aux questions qui sont posées dans cette résolution et qui n'aurait peut-être pas eu lieu d'être si ces résultats avaient été transmis aux Conseillers municipaux et si certaines personnes ne s'étaient pas senties flouées par rapport à un manque d'informations.

Mme CASUTT : une petite remarque sur ce que M. GOLAY a dit. La police cantonale est le département qui a eu le plus d'audits. On ne voit pas en quoi cela a fait baisser la criminalité. Est-ce que faire des audits est vraiment la solution pour faire baisser la criminalité ? C'est plus de stress au niveau du corps de gendarmerie que de solutions.

M. REOLON : tout le monde dit : mon Dieu un audit ! Un audit va dans les deux sens. Un audit peut apporter quelque chose de positif. Pourquoi toujours le négatif ? On peut très bien faire un audit pour savoir. Il y a des gens qui n'ont peut-être rien à se reprocher qui disent : c'est très bien l'audit, Messieurs, vous avez fait votre audit, que cela apporte-t-il ? Cela n'apporte rien. Et on continue.

Pourquoi toujours ce mur de défense lorsqu'on parle d'un audit ? Chez nous, on en reçoit environ deux par années et, chaque fois, cela me réjouit. Je vous le dis sincèrement, je n'ai rien à me reprocher, mon travail est fait et qui plus est on nous dit, des fois, que nous sommes en surcharge de travail. Merci, c'est sympa.

Dans certaines administrations, ils sont aussi très heureux d'avoir des audits parce qu'ils se disent qu'un tel ne fait rien, avec l'audit on va voir ce qu'il va faire. Cela peut apporter quelque chose de bien, de consensuel.

Il y a beaucoup de choses que M. ANNEN a dit que je voulais dire, ma foi tant mieux pour lui.

J'aimerais encore préciser pour les plus jeunes que, quand on parle de Bertossa, on ne parle pas de l'actuel, mais de l'ancien procureur Bertossa.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : pour revenir sur ce que M. ANNEN a dit, je pense que M. LANCE a clairement indiqué qu'il allait donner des informations en Commission de la sécurité. Cela ne motive même pas un renvoi en commission, il a dit qu'il le ferait.

M. GOLAY : je voulais répondre tout d'abord à M. HAAS. Je suis surpris de voir le manque de cohérence qu'il y a entre le PDC de Lancy et celui de Vernier. Je peux vous informer que ce n'était pas une proposition du MCG de lancer un audit sur la Commune de Vernier. Si ça se trouve, c'était le PDC. Ils n'ont pas beaucoup plus d'agents municipaux, donc d'une commune à une autre, vous n'avez pas le même discours. Nous, le MCG, nous avons le même discours dans tout le canton en principe. Je ne sais pas sur quel programme votent vos électeurs, mais en tout cas c'est un peu comme chez Costarama, vous y vendez tout et vous y achetez tout.

Par ailleurs, vous avez parfaitement raison quand vous dites que les audits qu'il y a eu dans le domaine de la police cantonale, effectivement, ils n'ont pas eu lieu sur la criminalité, mais sur l'amélioration de la gestion. Vous me direz qu'améliorer la gestion quand on voit les difficultés que rencontre le département de Mme ROCHAT et les événements qui ont lieu ces jours, il faut savoir que ces audits ont amené des propositions. Elles n'ont pas été suivies par le département, mais elles ont eu lieu. Ce sont quand même des professionnels, en tout cas des gens qui étaient amis avec moi, car j'étais impliqué dans les milieux syndicaux de la police et quand il y avait Arthur Andersen qui venait fouiller dans nos affaires, cela nous dérangeait passablement. Malgré tout, même si ces audits n'étaient pas appréciés de tout le monde, cela a amélioré bien des problèmes, notamment des regroupements de responsabilités.

Je pense qu'il n'est pas inutile de faire un audit. Un audit, c'est pour améliorer, ce n'est pas pour détruire. S'il n'y a pas d'amélioration, la Commune aura dépensé Fr. 50'000.-- mais au moins les choses seront claires. Quand je vous entends dire que l'on fait confiance à M. LANCE, effectivement je ne vois pas M. LANCE nous balader en commission.

Ce n'est pas le sujet principal de ce qui s'est passé par rapport à un ou deux APM sur la commune. Ce que nous voulons, c'est avoir un ensemble, voir si l'on peut réorganiser, avoir un concept de sécurité meilleur sur la commune. C'est cela, la volonté du groupe MCG. C'est pour pouvoir répondre aux défis futurs. On a un quartier qui va encore se développer. Combien d'APM nous faudra-t-il par habitant, est-ce que c'est bien que les APM se déplacent en véhicule ou pas ? Il y a plein de questions qui restent en suspens.

Il y a des interrogations que nous avons, que la population a aussi, il faut que tout cela puisse être discuté par la Commission de la sécurité. Cela me semble essentiel que cette résolution passe par la Commission de la sécurité. Et ensuite, on fait l'inventaire de toute la panoplie qui est demandée, technique, sociale ou autre, que l'on peut attendre d'un audit.

Je ne vois pas pourquoi il y a une telle hostilité, si ce n'est pour cacher quelque chose.

M. MATHIEU : deux-trois petites précisions. M. REOLON pose les questions, M. GOLAY donne les réponses. M. REOLON a demandé pourquoi on ne pourrait pas faire un audit, puisque même si tout va bien, l'audit aura été fait et on pourra prouver que tout va bien. M. REOLON pour la simple et bonne raison sur laquelle le MCG est arcbouté, que cela coûte des sous aux contribuables. M. GOLAY l'a dit, cela coûte Fr. 50'000.--. On peut facilement rajouter Fr. 50'000.--. C'est le temps pris par les APM qui seront en train de faire un audit, plutôt que d'être présent dans la rue, comme vous le souhaitez.

Même si Fr. 100'000.-- vous semble peu pour un audit, eh bien non, cela coûte des sous et les Verts trouvent totalement inutiles d'investir des sous dans un audit qui va dire exactement ce que l'on sait déjà.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Deuxième élément, il faudrait quand même que l'on sache combien il faut d'APM par habitant, cela a été dit, il faut 1 APM pour 1'600 habitants, aujourd'hui on est à 3'200-3'300 habitants pour 1 APM. On sait qu'il n'y a pas assez d'APM.

Donc utilisons nos forces et notre énergie à engager des APM. Les Verts sont complètement d'accord. Ce n'est pas uniquement les partis MCG et UDC qui demandent plus de sécurité, les Verts ont voté 16 APM pour la Ville de Lancy. Arrêtons de faire des résolutions et des audits, parce que c'est assez simple : quand on a eu la première répartition des commissions en début de législature, le MCG qui était le premier parti de la commune, a légitimement dit qu'il voulait s'exprimer en premier et c'était tout à fait démocratique. Le MCG a choisi de présider la Commission de la sécurité. Ensuite, quand on a parlé du nombre de membres dans les commissions, le MCG s'est exprimé et de façon tout à fait démocratique a obtenu d'avoir trois membres, donc un membre de plus que les autres grands partis à la Commission de la sécurité. Le MCG a tous les outils en main pour parler de sécurité à la Commission de la sécurité. Il n'y a besoin ni de résolution, ni d'audit.

M. HAAS : M. MATHIEU m'a quasiment coupé l'herbe sous le pied. Il y a de très fortes compétences en matière de sécurité au sein du MCG, utilisons-les à des fins utiles et positives. Faire des projections effectivement, ce qu'a dit M. GOLAY est vrai, mais ce n'est pas un audit de la police municipale qui va répondre à cela. Il ne faut pas confondre, encore une fois, enquête interne, procédure pénale et audit. Ce sont des choses complètement différentes et respectez les gens qui sont impliqués.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : je voudrais revenir sur l'analogie entre l'audit proposé ici et les investigations médicales. Je connais mieux le monde médical que le monde policier, mais dans les deux cas, pousser les investigations très loin, cela coûte. Vous avez mentionné le coût d'un audit, faire des examens médicaux coûte aussi. La question est de savoir si l'on va faire des investigations poussées à quelqu'un qui n'est pas malade. C'est un peu ce que vous nous dites. La manière dont vous présentez l'audit, c'est comme si cela allait être un outil qui allait nous donner finalement les pistes pour toute l'anticipation et la planification de ce qu'on envisage pour la sécurité de notre commune compte tenu de son développement. Ce qui me semble être un travail politique et pas un travail confié à un privé qui va nous faire cette mission-là.

M. GOLAY : je pense que le débat pourrait être long. Le problème, c'est le manque d'effectif. On est tous d'accord. Mais on peut avoir demain une véritable armée mexicaine, s'il n'y a pas de concept de sécurité, cela ne servira à rien. Pourquoi ne pas prendre quelqu'un de l'extérieur, qui a déjà une expérience au niveau des audits, même un ancien policier, ou un ancien général, comme vous voudrez, à vous de faire ces choix, mais au moins d'avoir un concept ? Cela ne sert à rien d'avoir l'effectif et ne pas savoir quoi en faire. C'est déjà la première réflexion à avoir.

Ensuite, la sécurité a un coût. Je pense que les gens sont prêts à investir Fr. 50'000, Fr. 100'000.-- ou Fr. 200'000.-- dans cette commune s'ils ont ce sentiment de sécurité qu'ils attendent. Personnellement, si l'on me dit en tant que citoyen demain, que ce soit au niveau cantonal, que ma sécurité sera améliorée, mais il y aura bien sûr une fiscalité qui sera peut-être..., et ce ne sera en tout cas pas pour Lancy parce qu'on a qu'à voir nos comptes qui sont toujours positifs. Si on n'a pas le courage de faire un audit pour Fr. 50'000.--. Quand j'avance Fr. 50'000.--, j'aurais pu dire Fr. 100'000.--, comme j'aurais pu dire Fr. 10'000.--.

La sécurité a un coût et je pense qu'il vaut la peine d'investir dans ce domaine. C'est une des premières préoccupations, si ce n'est le chômage et d'autres éléments aussi de notre population. C'est l'amélioration de la sécurité.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Allons dans ce sens, renvoyons cette résolution à la Commission de la sécurité. Il y aura un débat et un point de situation pourra être fait plus important par rapport à cela. On aura peut-être des explications si M. LANCE veut bien nous transmettre l'audit qu'il y a déjà eu. Peut-être que cela suffira, peut-être que cela ne suffira pas, il faudra peut-être aller d'une manière beaucoup plus large dans la réflexion. Mais en attendant on ne possède pas tous les renseignements nécessaires pour une amélioration de notre sécurité à Lancy.

Mme CASUTT : comme vous l'avez dit au départ, un audit est un état des lieux. Cela va donner ce qui est, mais cela ne va pas nous donner des solutions. Le remède n'est pas à trouver dans l'audit. Donc, je ne vois pas en quoi cela va changer quelque chose de faire un audit, puisqu'on l'a déjà fait. On doit voir l'état des lieux de ce qui est maintenant. S'il manque du monde, ce n'est pas en faisant un audit qu'on aura la solution. L'audit ne donne pas un remède, cela donne un état des lieux.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je voulais revenir sur le fait que nous sommes tout à fait d'accord d'allouer des moyens à la sécurité de nos communiens, mais nous différons sur la méthode.

M. GOLAY : quand vous dites que le MCG a toutes les cartes en main par rapport à la sécurité, j'ai omis de vous dire que la Commission de la sécurité se réunit, quand tout va bien, et même quand tout va mal, une fois tous les deux mois, alors que les autres commissions en principe se réunissent tous les mois. A croire qu'à Lancy tout va bien, qu'il n'y a pas de problème. Et si l'on enlève les mois de juillet et août, on arrive à une fois tous les trois mois. Laissez-moi sourire. Le Président de la Commission de la sécurité a demandé à ce qu'elle se réunisse tous les mois, mais cela n'arrange pas M. LANCE. Si l'on doit avoir une réflexion et analyser les problèmes de Lancy en matière de sécurité tous les deux ou trois mois, avec tout ce qui s'y passe, je pense qu'on n'est pas performant.

M. MIZRAHI : ce n'est pas un audit de la police municipale qu'il faut faire. Peut-être que la prochaine fois, M. GOLAY va nous proposer de faire un audit de l'agenda de M. LANCE.

Plus sérieusement, on ne va pas demander un audit parce que la Commission de la sécurité ne se réunit pas assez souvent. Il appartient au Président de la Commission de la sécurité de fixer le rythme des séances et si c'est nécessaire, la Commission de la sécurité peut très bien se réunir plus souvent.

M. LANCE : juste pour répondre aux accusations de M. GOLAY sur la fréquence des séances de la Commission de la sécurité. Je vais vous donner un petit exemple et je m'excuse de mettre en cause le Président de la Commission de la sécurité, mais j'ai demandé à M. FLURY ce qu'il pensait mettre comme objet à l'ordre du jour de la Commission de la sécurité du 30 janvier prochain. Très gentiment, il m'a préparé un projet d'ordre du jour, à savoir et de mémoire :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre
2. Réponse à la question concernant le passage-piétons au chemin des Esserts
3. Réponse à la question concernant les parkings au chemin des Palettes
4. Réponse à la question concernant la signalisation « école » sur l'avenue du Curé-Baud
5. Autres réponses
6. Divers

Voilà les propositions de sujets à traiter de votre Président de Commission de la sécurité. Excusez-moi, mais avec un tel ordre du jour, je ne convoque pas les membres de la Commission de la sécurité.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

M. FLURY : j'ai mis également à l'ordre du jour le début des traitements des résolutions déposées ce soir et éventuellement renvoyées à la Commission de la sécurité par le Conseil municipal. Comme on ne savait pas ce qui serait renvoyé à la Commission de la sécurité, on ne pouvait pas les mettre à l'ordre du jour. En point spécial, nous traiterons lundi soir la résolution sur les zones bleues, et la résolution relative à l'audit de la police municipale pour autant que le Conseil municipal la renvoie à la Commission de la sécurité.

M. BONFANTI : nous allons d'abord voter le renvoi à la Commission de la sécurité qui a été demandé.

Le renvoi à la Commission de la sécurité est refusé par 18 non et 14 oui.

Résolution refusée par 20 non, 8 oui et 4 abstentions.

12) NOMINATION DES LIEUTENANTS THIERRY MULLER ET CHRISTIAN RINOLFI AU GRADE DE PREMIER-LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

M. LANCE : j'aimerais présenter les deux candidats.

Le lieutenant Thierry MULLER, est né le 4 août 1973, employé aux SIG, marié avec deux enfants. Il est entré dans la compagnie le 4 août 1991. Il a suivi une école de formation en 1991, une école PR en 1992, un cours radio en 1992, une école moto-pompe en 1992, un cours chauffeur en 1993, mécanicien PR en 1996. Il a été nommé appointé en 1998, caporal en 1999. Il a suivi un cours pyrotechnique en 2001. Il a été nommé sergent en 2003. Il a suivi des cours de tronçonnage en 2005, de récupération d'insectes également en 2005, une école d'officier pour devenir lieutenant en 2006. En 2008, il a suivi des cours VPP. Il a fait 20 ans à la compagnie et celle-ci le propose au grade de premier-lieutenant.

Deuxième candidat : le lieutenant Christian RINOLFI, qui est né le 20 mai 1955, employé Swisscom, marié sans enfant. Il est entré dans la compagnie le 1^{er} octobre 1989. Il a suivi l'école de formation en 1990, l'école PR en 1990, le cours radio en 1991, l'école moto-pompe en 1991, le cours chauffeur en 1993, mécanicien PR en 1995. Il a été nommé appointé en 1995 et caporal en 1997. Il a suivi un cours pyrotechnique en 2001. Il a été nommé fourrier en 2003. Il a suivi des cours de tronçonnage en 2005, récupération d'insectes en 2005, l'école d'officier en 2006. Il est représentant à la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers. Il a suivi des cours VPP en 2008 et il a, à son actif, 23 ans de compagnie.

Je vous propose de nommer ces deux candidats au grade de premier-lieutenant.

Vote accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012**13) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 9 novembre 2011 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

a) Présentation des activités de la Villa Yoyo
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. ZINGUINIAN explique que la Villa Yoyo est un lieu d'accueil libre pour les enfants entre quatre et douze ans. Il n'y a pas d'inscription, l'entrée est gratuite et les enfants ont la liberté de venir et de partir quand ils le veulent pendant les horaires d'ouverture soit de 16h00 à 18h30, ainsi que le mercredi de 14h00 à 17h00. Le personnel est constitué d'environ huit personnes dont deux professionnels pour encadrer une trentaine d'enfants. Il y a actuellement sept collaborateurs qui viennent du chômage ou des anciens emplois temporaires et trois stagiaires.

La Villa est plutôt fréquentée par des enfants entre huit et douze ans et les activités comprennent de l'animation mais également beaucoup d'éducation, ce qui est fondamental pour cette tranche d'âge.

De plus, un tournus est fait dans l'équipe d'animation, ce qui leur permet de répondre aux besoins des enfants concernant les devoirs. Il arrive que des enfants plus âgés aident les plus jeunes.

La Villa Yoyo a une capacité maximale de 60 enfants. En hiver, il y a rarement plus de 25 enfants en même temps, sur une quarantaine qui la fréquente.

M. ZINGUINIAN rappelle que les Villas Yoyo sont issues d'un projet lancé par les Unions chrétiennes, mais il n'y a aucun prosélytisme, aucune marque d'appartenance religieuse et les activités ne sont pas ciblées sur la religion.

L'origine ou la religion des enfants qui fréquentent la Villa n'entre pas en ligne de compte.

La Villa Yoyo travaille énormément sur l'intégration et la prévention de la violence, les enfants qui la fréquentent viennent de divers pays avec des religions différentes.

Même s'il s'agit d'accueil libre, c'est un endroit sécurisé et les collaborateurs sont en contact avec les parents et l'école. Les enfants sont bien pris en charge, avec un suivi particulier pour ceux qui posent plus de problèmes.

A douze ans, les enfants doivent quitter la Villa Yoyo, qui est davantage destinée aux plus petits.

Pour les enfants qui ont actuellement quatre ans, cela sera probablement un déchirement de partir dans huit ans.

La Villa Yoyo est très libre dans sa façon d'appréhender les activités et essaie de répondre au maximum aux envies des enfants, elle doit rester, malgré l'aspect éducatif, un lieu d'animation et de plaisir.

La Villa Yoyo travaille en collaboration avec le Collectif Palettes, Marignac, la Maison CIViQ et les TSHM.

Lors de la visite des lieux, M. ZINGUINIAN présente la salle principale et précise qu'ils n'ont pas pu décorer la Villa aussi librement qu'ils l'auraient souhaité car ils partagent les locaux avec l'Association des habitants de Lancy-Sud.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

La Villa Yoyo est un bel exemple de cohabitation et de co-utilisation. Un petit espace est destiné à 4 ou 5 petits âgés de 4 à 6 ans, où ils peuvent jouer avec des Légos, des barbies, des petites voitures, et autres jouets pour leur âge.

Dans chaque pièce, le règlement est affiché avec quelques devoirs pour les enfants.

Il y a aussi un coin télévision, car si le temps s'y prête, M. ZINGUINIAN aime initier les enfants à l'art du cinéma. Il a fallu faire des choix sur les activités à proposer, ce qui fait partie de la villa Yoyo : comment cohabiter entre les âges, les activités pour les petits et les grands ?

Habituellement, les grands font attention aux plus petits, petits et grands se régulent entre eux, ce qui fait le charme de la villa. Les petits ont toujours envie de venir et bien que peu nombreux, ils sont fidèles. La villa impose cette cohabitation, essentielle pour habituer les enfants à s'entendre, ce qui permet peut-être d'éviter des problèmes par la suite. L'équipe travaille constamment pour essayer de faire vivre ce petit monde sous le même toit deux heures et demi par jour. Pour les animateurs, c'est un beau défi qui s'inscrit dans la mission de l'équipe.

b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif annonce que depuis dix ans, la Ville de Lancy met à disposition une permanence juridique. En 2000, il y avait 120 consultants, ce chiffre est passé à 86 en 2009, puis 156 en 2008 et 121 en 2010. Il semble donc que le besoin du barreau est constant pour les Lancéens. Une annonce est publiée dans le Lancéen, le coût de la consultation est de Fr. 30.--. Il y a trois avocates dont une est Lancéenne. Il s'agit de trois avocates précieuses et très fidèles à la permanence.

M. le Conseiller administratif informe les commissaires que la salle polyvalente de la villa Tacchini est opérationnelle.

De nombreux accessoires liés à cette salle (sono, projecteurs) ont fait l'objet de demandes de subvention auprès de différentes fondations. Malheureusement, ces demandes n'ont pas été honorées.

Le Conseil administratif a donc décidé d'accorder à la villa une subvention extraordinaire de Fr. 40'000.- pour l'équiper.

Une commissaire demande s'il serait possible d'avoir, lors d'une prochaine séance, des informations sur le service social et ses activités.

14) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 10 novembre 2011 – Rapporteur : M. Christian HAAS

a) Présentation du service de l'environnement et des sports

=====

M. HAAS présente le sujet :

Préambule : Visite du dépôt de la voirie

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Les commissaires ont l'occasion de visiter le dépôt de la voirie où ils ont pu voir les poids lourds et autres véhicules, et surtout l'équipement, l'entretien et l'ensemble du parc et des locaux étaient de très haute qualité, ce que je tenais à relever.

Présentation du service de l'environnement et des sports

La section sports ayant déjà été présentée lors de la Commission des sports, M. DESCHENAUX présente la section de la maintenance (27 personnes) dirigée par M. GUERRERO et la section des espaces verts (34 personnes) dirigée par M. VON ARX, ce qui fait du SES, avec un total de 81 personnes, un très grand service.

Pour illustrer les activités de ces sections, quelques informations éloquentes :

- Dans le domaine de la maintenance, la gestion et le renouvellement de l'éclairage communal, ainsi que la planification et les interventions liées à la viabilité hivernale.
- Pour l'entretien et la mise à disposition des infrastructures pour les manifestations communales, 195 événements en 2010.
- L'entretien des fontaines, des préaux, des passerelles de la commune et des 27 aires de jeux que compte Lancy.

La commune compte 38 kilomètres de routes, 31 kilomètres de trottoirs, et 8 préaux d'école, ce qui représente environ 33.0000 m² à entretenir. Le service de M. GUERRERO a encore du personnel détaché qui s'occupe notamment du mobilier urbain en bois, soit par exemple 154 bancs répertoriés.

Concernant la viabilité hivernale, elle commence mi-novembre et se termine fin mars. Une partie du personnel est de piquet ou de permanence 24h/24h. Les quatre responsables du service s'informent des conditions météo auprès de Météo suisse et aussi via la DCTI, qui dispose de canaux d'informations comme Cointrin également. En fonction des risques (verglas localisé, verglas généralisé ou neige généralisée), le niveau d'engagement du personnel peut passer de 2 à 21 personnes avec tout le parc de véhicule équipé.

Dans le domaine des espaces verts, M. VON ARX indique que sa section entretient 48 hectares de zone de verdure, soit environ l'équivalent de deux exploitations agricoles ou de quatre domaines viticoles !

Ceci représente 19 parcs, 8 écoles, 5 stades, une partie du patrimoine immobilier des crèches, des garderies, des terrains d'aventure, des bernes centrales et des accotements. Il s'agit essentiellement d'assurer la tonte, la taille, des plantations et de l'arrosage, avec 21 jardiniers professionnels, 11 aides-jardiniers, 2 apprenants et du personnel dédié à la production des plantes et à l'entretien du cimetière.

Au niveau des plantations, 1365 plantes ligneuses, 1890 plants pour régénérer les forêts et 545 graminées ou plantes vivaces ont été plantées en 2010. Toutes les plantes de fleurissement de la commune, soit 50.000, ont été produites par ce service. M. VON ARX et son équipe entretiennent encore 5000 arbres, taillent 253 platanes et ont procédé à l'abattage de 42 arbres en 2010. Au niveau de l'équipe du cimetière, 79 inhumations, 35 exhumations et 34 monuments relevés en 2010.

C'est ensuite M. STAMPFLI, délégué à la gestion des déchets, qui présente ses activités. Pour le détail des statistiques 2010 de la récupération à Lancy, nous vous renvoyons aux chiffres qui figurent sur le document que vous trouvez sur le site officiel de la ville de Lancy.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Il est rappelé que le canton souhaite un taux de recyclage de 50%, en 2010, Lancy a presque atteint les 45% ce qui est une excellente progression.

Un autre indicateur très important est le taux de déchets incinérables par habitant, qui est de 229 kilos en 2010, sachant que l'objectif idéal serait d'être à 200 kilos, on est dans d'excellents résultats.

M. STAMPFLI rappelle également que son équipe traite les campagnes de sensibilisation avec les écoles, et les différentes actions comme les chariots de tri et les brigades du tri marchent très bien !

Concernant la gestion des tags, l'action « Lancy façades nettes » commence à donner des réponses positives.

b) Type de poubelles de tri prévues à Lancy-Sud

=====

M. HAAS présente le sujet : M. STAMPFLI a établi un rapport très précis et circonstancié à l'attention des commissaires, et il en commente les points essentiels. Après avoir étudié ce qui se faisait dans d'autres communes et en analysant le contenu des poubelles tant à des arrêts de bus que dans les parcs publics, il apparaît évident que le problème n'est pas tant le type de poubelle à proposer mais bien plutôt, comme relevé par un commissaire également, le comportement des gens !

M. STAMPFLI rappelle également que l'installation de poubelles sélectives à ces emplacements implique la mise à disposition de plus d'employés et de véhicules supplémentaires, pour un résultat très mitigé en termes de tri. En conclusion, il relève que si la pose de poubelles sélectives est très louable et politiquement correcte, sur le terrain, la mise en place s'avère actuellement catastrophique, tant économiquement qu'écologiquement !

Il s'agira de changer les mentalités, mais il faut du temps...

c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : pas de divers.

15) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 21 novembre 2011 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU

a) Point sur l'installation du système de vidéosurveillance

=====

M. MATHIEU présente le sujet : suite à une résolution MCG, traitée en Commission de la sécurité, notre Conseil a décidé la mise en place de plusieurs caméras de surveillance aux abords des écoles des Palettes, d'En Sauvy, de la Caroline et de Tivoli, des parkings de Rambossons, Courtillets, Bertrand et Vendée et des parcs du Gué et Chuit. Il est à noter que la résolution visait avant tout l'Etoile Palettes, impossible à équiper pour des raisons juridiques vu son statut de propriété privée.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

En mai 2011, notre Conseil votait un crédit de Fr. 1'220'000.-- pour l'installation de ces caméras.

Autant en termes techniques qu'en termes juridiques ou pratiques, l'installation de ces caméras est très complexe. Les commissions de la sécurité et de l'administration se sont prononcées sur le règlement, le Conseil municipal a ratifié celui-ci en juin 2011. Le dossier suit son cours auprès des instances de l'état : la surveillance des communes et la préposée à la protection des données n'y voient pas de problème ; la liste définitive de toutes les caméras, il y en aura plusieurs par site, doit encore être produite.

La coordination de toute cette opération a été confiée à M. VALLAT, spécialiste en procédures AIMP. Ce mandat nécessite des autorisations pour 12 sites, le choix du matériel vidéo, et tous les travaux nécessaires à l'installation et l'exploitation du système. La coordination avec le versant juridique du projet est primordiale. L'approche du DIP est également nécessaire, pour l'utilisation de certains locaux d'école, comme les locaux techniques. Toutes les autorisations devraient être obtenues en avril pour un chantier durant les vacances d'été et une mise en service au 1^{er} octobre, ceci nécessitant une batterie de tests généraux. M. VALLAT précise que l'entretien des caméras et l'existence à long terme de pièces de rechange fait partie de l'appel d'offre. Ce type de caméras a une durée de vie de 8 ans. A ce sujet, il faut préciser que les caméras représentent moins de la moitié du prix d'installation. Ces caméras filmeront 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Toute image sera effacée après 7 jours.

L'appel d'offre sera régi par une gamme de critères allant de la durabilité au prix, et de la résistance à la souplesse d'installation. Le Conseil administratif est compétent pour ces choix. A l'heure actuelle les coûts sont totalement maîtrisés.

La gestion de ce projet proposée par M. VALLAT permet l'extension à d'autres sites. La piscine de Lancy, le parking des Palettes ou l'école Le Sapay peuvent rejoindre le programme. La procédure AIMP peut prévoir la possibilité d'attribuer des marchés complémentaires ultérieurement. Sur chaque nouveau site, la préposée à la protection des données devra donner son accord. Enfin, la centrale de réception de données ne sera utilisée qu'à 50% avec les 12 sites actuels. Les chargés de projets mettront tout en œuvre pour que le système soit compatible avec les caméras du futur, mais il est précisé que tout site supplémentaire devra avant tout être validé par notre Conseil municipal.

Suite à ces précisions, la Commission échange au sujet des points suivants :

Avant toute extension, les premiers 12 sites doivent être évalués selon des critères que la Commission doit déterminer. Le système doit néanmoins pouvoir absorber d'autres sites.

Certains de nos parkings vont être équipés de barrières. Le système doit présenter deux fonctions. La surveillance contre les incivilités, et l'ouverture de la barrière à distance en cas de panne ou difficulté.

La Commission reste sensible au respect de la protection des données.

b) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. LANCE distribue les statistiques de la police cantonale en précisant qu'elles sont strictement confidentielles.

Suite à une question, MM. LANCE et SCALIONI rappellent l'utilité des horodateurs en faveur du commerce de proximité.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Un commissaire demande d'apporter une attention particulière aux véhicules stationnés hors cases au chemin du Gué.

Un commissaire estime que les APM doivent favoriser l'utilisation de l'agora espace de l'école du Petit-Lancy d'abord pour les enfants, ensuite pour les jeunes. Cette remarque ne fait pas l'unanimité.

Un groupe souhaite que la Commission de la sécurité siège tous les mois.

16) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 28 novembre 2011 – Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

a) Bilan des journées du livres 2011

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : articulées autour du thème « Littérature et saveurs de Russie », ces journées ont rencontré un franc succès, avec un public local nombreux et des bouquinistes heureux. La qualité de l'organisation par un comité interservices communaux (bibliothèque, service culturel, service de l'environnement et des sports) a été largement saluée, de même que la variété des activités proposées. A l'évidence, ces journées répondent bien au souhait de la commune d'ouvrir la culture à la population, laquelle semble bien y trouver son compte, tous âges confondus.

b) Bilan des visites commentées à la Ferme de la Chapelle et à la Villa Bernasconi

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : à la Ferme de la Chapelle, beaucoup de visites sont organisées pour des groupes, notamment avec les écoles du Bachet et des Palettes et l'association VIVA. Elles sont désormais enrichies d'une présentation préalable sous forme de diaporama qui situe l'exposition en cours dans l'histoire de l'Art, ce qui a été très apprécié du public. Mme KUNZ, responsable de la Chapelle, souligne que les visiteurs individuels peuvent aussi profiter de visites commentées.

La Villa Bernasconi est quant à elle inscrite dans un programme, intitulé « Les arts et l'enfant », qui est proposé aux enseignants des écoles primaires genevoises, et soigne tout particulièrement les contacts avec les enseignants des écoles lancéennes ; elle reçoit en conséquence un nombre important d'inscriptions. Une collaboration a également été initiée avec le Collectif Palettes et s'ouvre à d'autres collectifs ou associations. Il est à relever notamment que des visites sont organisées pendant la pause de midi à l'intention des collaborateurs de la commune et que les Conseillers municipaux intéressés sont les bienvenus aux expositions. Ici aussi, les visiteurs occasionnels peuvent profiter de commentaires de leur visite.

L'ouverture de brunchs et de performances associées aux expositions a manifestement permis d'amener un nouveau public.

En point d'orgue, il apparaît que les responsables du service culturel souhaitent améliorer leurs relais auprès de sociétés ou collectivités lancéennes, de même que les offres faites aux écoles, mais soulignent devoir faire face à des limitations en termes de budget et de disponibilité qui les obligent à définir des priorités, les choix étant parfois cornéliens.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Lors de la discussion qui suit, l'importance des galeries d'art communales et les démarches qu'elles ont initiées pour ouvrir largement la culture à l'ensemble de la population sont encore saluées, ainsi que le souci des autorités de favoriser cet accès par la gratuité des visites ou événements.

Diverses propositions ont émané des commissaires pour fournir plus de liquidités en vue de la pérennisation des activités actuelles et du développement de nouveaux projets, et une des déléguées à la culture a aussi mentionné que divers musées du canton ont souvent une « Association des amis du musée de... », pour la levée de fonds.

c) Divers

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : notre Conseiller administratif délégué à la culture a rencontré une délégation de la Musique de Lancy. Malgré le décès, l'automne dernier, de sa présidente, Carmen ROSSELET, et la démission récente de son directeur musical, la société a la volonté de poursuivre ses activités. Elle cherche actuellement un nouveau directeur et veut revitaliser son école de musique. Comme elle dispose d'un vaste espace sous l'école Tivoli et que la jeune association musicale de Lancy, qui donne une formation musicale à des jeunes, cherchait des locaux, il a été convenu d'un partage des lieux. Il a également été proposé qu'un contrat de prestations soit établi avec chacune de ces associations.

M. LANCE nous informe encore qu'un projet de loi sur la culture, fruit de nombreuses discussions et ayant pour but principal de définir le rôle et les tâches du canton en matière de politique culturelle, sera déposé devant le Grand Conseil. Il nous signale aussi sa participation au 3^e forum du Rassemblement des artistes et acteurs culturels du canton. Ces derniers sont très préoccupés de voir leur situation encore plus précarisée du fait des diminutions de subventions dans le contexte de crise que nous traversons, mais les autorités et notamment Messieurs KANAAN et BEER ont insisté sur leur volonté d'écouter les acteurs culturels.

M. LANCE informe encore des difficultés que rencontrera la galerie de la Ferme de la Chapelle du fait des travaux des collecteurs et du CEVA qui bloqueront la route de la Chapelle et rappelle que la Commune se bat pour que des places de stationnement soient maintenues à proximité. Pour la période des travaux, Mme KUNZ a déjà prévu de développer des présentations et activités extra muros.

Enfin, M. LANCE signale que le Festival Antigél, dont la première édition a eu lieu en février 2011, sera à nouveau organisé en février 2012, toujours avec le soutien du Fonds intercommunal, les dix premiers Conseillers municipaux se présentant auprès de Mme MARIETHOZ pouvant obtenir des billets.

La présidente rappelle que la visite au MAMCO, très intéressante et suivie d'un repas, a eu lieu le samedi 26 novembre et qu'une visite d'ateliers d'artiste à proximité du Mamco a été proposée.

Les autres divers sont obsolètes.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012**17) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 7 décembre 2011 –
Rapporteuse : Mme A.-C. JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Présentation des activités du club des aînés de Lancy**
=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : le club des aînés a un président, M. Roland BOREL, qui nous a reçus, et deux vice-présidentes, Mmes GUINNARD et ROSSET, respectivement au Grand et au Petit-Lancy. Réservé désormais aux plus de 65 ans (60 ans auparavant), il compte environ 300 membres, 170 au Petit-Lancy et 130 au Grand-Lancy. La moyenne d'âge est de 78 ans et il y a 80% de femmes et 20% d'hommes. Outre des réunions hebdomadaires consacrées surtout au loto et aux jeux de cartes, le club propose six sorties par an, trois en Suisse et trois en France. Ces courses, organisées séparément pour le Petit et le Grand-Lancy du fait du nombre d'inscrits, rencontrent un grand succès. Pour exemple, il est relevé les 130 personnes qui ont participé à la course spéciale organisée pour les 40 ans du club. C'est presque exclusivement à leur organisation que sont affectés les Fr. 20'000.-- de la subvention octroyée par la commune : le coût des sorties est partagé entre les participants et le club. Toutefois, M. BOREL souligne que l'augmentation du nombre de participants au fil des années risque de mettre en péril les finances du club. Outre la subvention communale, les seules entrées du club sont les cotisations annuelles de Fr. 20.--, ainsi que les bénéfices des lotos ou jeux de cartes, qui sont utilisés pour un repas de fin d'année partagé avec les joueurs. Au chapitre des difficultés sont également évoqués la précarité financière de certains membres qui de fait ne peuvent plus participer aux sorties, des problèmes de locaux (leur partage avec d'autres groupes, ainsi que l'exiguïté du local du chemin du Bac) et un lave-vaisselle défectueux.

Interrogé sur ses liens avec les structures cantonales que sont la Fédération des clubs des aînés et le CAD (le Centre d'animation pour retraités) également situé sur notre commune, M. BOREL évoque des relations de bon voisinage avec ce dernier, mais quelques bisbilles avec la première, à laquelle le club des aînés de Lancy est le seul du canton à ne pas adhérer.

Une commissaire et le président ont interrogé le président quant à l'existence d'autres activités que les sorties ou jeux, pouvant prévenir l'isolement ou dynamiser les relations entre les habitants des deux parties de la commune, mais M. BOREL souligne d'une part qu'il est difficile de trouver des personnes prêtes à s'investir pour de telles initiatives et d'autre part que VIVA apporte un complément aux activités du club. En outre, il apparaît que les citoyens des deux entités de la commune ne tiennent pas forcément à se mélanger.

Pour terminer sur une touche positive, il mentionne que le club permet tout de même la création de nouvelles relations et de quelques petits groupes se retrouvant ensuite aussi à l'extérieur.

**b) Présentation des immeubles pour personnes âgées avec encadrement social Les
Palettes et La Florimontaine**
=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : la Commission a été reçue chaleureusement dans les locaux de la Florimontaine, l'un des immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA, anciennement « D2 »), l'autre étant celui des Palettes. Les gérantes de ces immeubles, Mmes DURIAUX et DANCET, nous ont présenté leur fonctionnement.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Les IEPA, destinés essentiellement à des personnes en âge AVS, sont composés de logements de deux ou trois pièces indépendants, disposant de systèmes de téléalarme permettant notamment de requérir de l'aide si nécessaire, nuit et jour, et de locaux communs permettant d'avoir un repas à midi les jours de semaine et de participer à des animations, des fêtes, etc. Si les gérantes sont payées par la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, la FSASD, la location du logement et les repas sont à charge des locataires, ainsi que les prestations d'aide supplémentaires fournies par la FSASD (je précise que ces dernières sont globalement remboursées par les assurances).

Les personnes qui y résident sont, du moins à leur entrée dans l'établissement, autonomes pour les activités de vie quotidienne, car l'établissement ne fournit que des prestations sociales, et non médicales. Si la dépendance augmente, un maximum d'assistance est assuré sur place, avec un recours à l'aide à domicile ou aux proches, afin d'éviter des allers-retours à l'hôpital. De nombreux locataires bénéficient d'une aide de la FSASD.

Les IEPA ont pour mission de favoriser le maintien à domicile des locataires le plus longtemps possible et d'améliorer leurs conditions de vie. Ainsi, les gérantes sociales font beaucoup de démarches sociales ou administratives, éventuellement avec l'appui du Service social de Lancy. Elles offrent aussi un soutien pour les gens qui souffrent de solitude, organisent des animations et sorties, peuvent éventuellement compléter l'assistance apportée par des aides à domicile, dépannent pour les petits soucis du quotidien... Cela a valu à l'une des gérantes de se faire traiter de super concierge, ce qu'elle a moyennement apprécié.

Très engagées dans leur rôle, les gérantes de nos deux IEPA font beaucoup d'efforts pour aider les personnes à accepter le départ de leur domicile et à s'intégrer dans leur nouveau lieu de vie. Priorité est donnée aux gens de la commune.

La Florimontaine est une sous-location de la Ville de Lancy à un propriétaire privé, tandis que Les Palettes appartiennent à la Commune. A Lancy, les immeubles sont gérés par la régie Brun, au même titre que les autres immeubles propriété de la Commune. La Commune ne verse pas de subvention. On soulignera encore que, comme pour les EMS (comme pour tout appartement à Genève), la liste d'attente pour un appartement est longue...

c) Divers

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : dans la suite de ce que je viens de dire concernant la liste d'attente dans les IEPA, M. BAERTSCHI signale que des terrains appartenant à la Ville de Lancy aux Marbriers seront prochainement destinés à la construction d'un 3e IEPA communal d'ici environ 4 ans.

Le président annonce sa démission du Conseil municipal, et donc de la Commission, tout en soulignant le plaisir qu'il a eu à y siéger, puis à la présider. La salve d'applaudissement des commissaires qui a suivi son annonce a indiqué que le plaisir était manifestement partagé.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012**18) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 8 décembre 2011–
Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Présentation du club Lancy Basket**
=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. CLAIVAZ, président du club, remercie la commission pour cette audition. Il présente son club qui a les particularités suivantes. Il est actif donc subventionné dans les communes de Lancy et Plan-les-Ouates.

Créé en 1975 le club compte 250 actifs répartis en 15 équipes dont 12 équipes d'enfants ou de jeunes.

Au niveau du mini basket, des équipes filles et des équipes garçons participent aux compétitions cantonales. La suite est résolument féminine, la fierté du club étant sa première équipe féminine évoluant en ligue nationale B.

Une vingtaine de bénévoles font tourner le club. Un effort particulier est mis sur la communication (site internet) et l'autofinancement qui, en plus des subventions, permettent des cotisations raisonnables.

Suite à cette présentation, M. CLAIVAZ insiste sur le fait que les lourdeurs administratives, concernant les cotisations sociales ou la TVA, sont pénibles à vivre pour un comité bénévole. M. CLAIVAZ souhaite un soutien à ce niveau. Des efforts pourraient être faits dans le domaine de la formation ou de l'établissement de procédures simplifiées pour les clubs ou associations.

M. CLAIVAZ répond à différentes questions :

Les subventions sport toto ne vont pas directement au club mais à l'association genevoise de basket qui redistribue les montants.

Des recherches de sponsors sont effectuées pour la mise sur pied d'événements spéciaux ou pour financer les équipements. A ce sujet M. CLAIVAZ souligne que le club n'a pas de soucis financiers, étant très satisfait de la subvention communale. Les salles mises à disposition sont également saluées.

Une équipe Relax ados et une équipe Relax adultes pratiquent le basket sans participer à des compétitions. C'est une formule qui convient très bien à une partie des membres du club.

Le club a une politique de formation et met tout en œuvre pour que les deux tiers des joueuses de la première équipe soient formées au club.

Suite au départ de M. CLAIVAZ, la commission débat des soucis administratifs des clubs. Cette problématique touche tous les sports même si certaines associations cantonales en font plus que d'autres.

Actuellement une formation a lieu dans d'autres cantons et est onéreuse pour un bénévole.

En regroupant les forces et avec un soutien des communes, une formation pourrait-elle avoir lieu à Genève ? Cette formation est récente et si l'expérience est concluante, Genève devrait y participer.

Dernière information, toute entité dont le chiffre d'affaire annuel dépasse Fr. 75'000.-- est astreinte à la TVA.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012**b) Information sur le chèque sportif**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : face à la difficulté pour certaines familles de payer les cotisations sportives de leurs enfants, une ligne budgétaire de Fr. 15'000.-- a été inscrite au budget.

Calqué sur le chèque culture de la Ville de Genève, ce chèque sportif d'un montant de Fr. 100.- - doit être rapidement mis en place.

Qui bénéficie du chèque sportif ?

Tout enfant habitant la commune et pratiquant dans un club communal et dont la famille bénéficie de subsides de l'assurance-maladie. 1900 jeunes de 4 à 18 ans peuvent potentiellement prétendre à un chèque.

Nous constatons que le montant au budget ne couvre et de loin pas les utilisateurs potentiels, donc que les critères d'obtention sont à affiner.

Une bonne opération de communication est nécessaire afin de lancer cette opération ce printemps encore.

Un premier tour de table autour de critères plus précis ou du nombre de jeunes pratiquant le sport s'engage. Notre délégué au sport fera une synthèse de ceci afin que la commission puisse évaluer l'impact de cette politique et décider de sa suite. 2012 devrait être une année test.

La commission se demande aussi si la commune a les moyens de ses ambitions. Si la mise en place n'est peut-être pas trop compliquée, le suivi d'une population de 1900 jeunes va demander du temps de travail, surtout pour sa mise en place. M. RENEVEY dissipe les doutes en précisant que le fonctionnement du chèque culture est très simple en ville, la plupart des démarches se déroulant par messagerie électronique.

Intéressée par ce projet, la commission attend néanmoins quelques éclaircissements sur la mise en œuvre pratique de ce programme qui se veut pérenne dans le temps.

c) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : une convention a été signée pour l'utilisation des Evaux par le FC Servette.

Les Lancéens sont des champions :

- 6 médailles dont 3 d'or pour l'ippon karaté Club aux championnats de Zurich.
- Une médaille de tennis à Meyrin
- Un jeune tennisman champion romand de sa catégorie.

Félicitations.

La fusion des deux clubs de foot sera effective l'été prochain, M. CARNAZZOLA continue de suivre ce projet.

Lors de notre prochaine séance, nous rencontrerons un club de judo de la Caroline.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012**19) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 12 janvier 2012 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

a) Etat d'avancement du Mégaron
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Maire précise que cette présentation a été organisée afin de permettre à tous les commissaires de parvenir au même niveau de connaissance concernant ce dossier.

M. ROULET annonce que ce projet présente l'avantage d'être réalisable par étapes. Il évoque en premier lieu l'analyse urbaine et qu'il existe un nœud de mobilité douce à proximité du site. Il ajoute que le périmètre présente également une ouverture sur la Coulée verte et remarque qu'une piste cyclable est également aisément imaginable. Il signale aussi que le parking compte 220 places mais que l'espace demeure modulable.

M. BRODBECK explique que ce projet a été retenu en raison de sa simplicité. Il explique que ce sont deux éléments forts qui ont ainsi été proposés, soit un centre de quartier jouant le rôle d'espace de rencontres et abritant une ludothèque et un centre sportif ainsi qu'un boulodrome, un café, une salle d'exposition, une salle polyvalente et un centre d'accueil au rez-de-chaussée. Il ajoute que le premier étage abriterait une salle informatique, des salles de cours, quatre salles modulables ainsi qu'une grande terrasse.

L'idée d'un grand toit vise à créer un endroit très convivial permettant de sortir facilement des locaux et d'être abrité. Il précise qu'il serait éclairé la nuit afin de bien sécuriser l'espace. La ludothèque serait cylindrique avec une façade vitrée. Une salle de sport et une salle de musique occuperaient le niveau inférieur, lequel serait éclairé par des ouvertures horizontales. Il précise encore que ce bâtiment verrait sa façade également éclairée. Il répète que ces différents éléments, soit le bâtiment au long toit, le parking et le bâtiment cylindrique, peuvent être réalisés de manière indépendante.

M. MUNOZ ajoute qu'il est nécessaire de définir une cible dans le principe du développement durable. Il rappelle en l'occurrence que la norme Minergie P éco représente une direction permettant de donner un élan à ce projet. Il précise en outre qu'une mesure portant sur l'énergie grise est envisagée. Il signale ainsi que le grand parking qui a été évoqué est une source d'énergie potentielle qui permettrait de créer un chauffage à basse température. Il ajoute que les débits d'air seraient limités tout comme l'eau. Par ailleurs, un réseau d'eau non potable serait mis en place dans le bâtiment pour différents usages. Le toit servirait de collecteur.

Il explique alors que le premier effort à consentir est de protéger le bâtiment en termes d'isolation avec, notamment, des triples vitrages. Il indique également que l'éclairage serait géré automatiquement afin de profiter au mieux de la lumière naturelle.

M. ROULET intervient et déclare que la toiture serait une construction en bois traditionnel et que l'arborisation de la parcelle serait aléatoire avec une organisation plus géométrique le long des bâtiments. Un premier crédit d'étude léger est nécessaire afin de définir chaque élément du programme. Il ajoute qu'une présentation pourrait ainsi être réalisée en juin, suivie d'un premier crédit d'étude aboutissant à une étape de construction en 2013 se développant sur dix-huit mois. Il déclare encore que l'ensemble serait terminé en 2018.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Un conseiller intervient et rappelle que l'arrivée du tram n'était pas encore connue à l'époque de l'ouverture du projet. Il pense qu'il faudrait donc prendre cet aspect en compte.

M. BRODBECK acquiesce et déclare qu'il convient en premier lieu d'avoir les dossiers avec les différentes observations.

Le Conseiller administratif intervient et déclare que la prochaine présentation portera sur l'étapage de ce projet.

M. BRODBECK répète qu'il aimerait obtenir un crédit d'étude pour mener une pré-étude sur l'ensemble du projet afin de s'assurer que tout le monde est d'accord. Il ajoute que le chiffrage sera dès lors moins approximatif et qu'il sera également possible de mettre en place un planning des investissements.

Le responsable de service des travaux rappelle que le redressement des voies de tram est normalement à la charge du canton.

b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : un Conseiller demande s'il serait possible d'obtenir le plan de l'itinéraire des camions qui travailleront pour le CEVA.

Le responsable des travaux lui répond que la commune ne l'a pas encore. Il explique que ces camions passeront par Pont Rouge puis longeront le bas de la butte.

Le même Conseiller remarque que tout ce qui sera excavé sera donc placé sur des camions. Il précise qu'il aurait pu être imaginable de dégager ces matériaux par le rail qui est à proximité. Le chef de service l'ignore mais il mentionne qu'il en est question.

Un Conseiller signale ensuite que des petits cailloux ont été placés entre les rails de tram au niveau des passages piétons. Or, il remarque que ces cailloux giclent violemment lors du passage sous les roues du tram, ce qui est dangereux pour les piétons. Il ajoute ensuite que les voitures qui viennent de Vernier par la route du Pont Butin direction Onex prennent à gauche au stop, à l'avenue des Communes-Réunies, ce qui est interdit et dangereux.

Un Conseiller évoque la place des Ormeaux et rappelle que des barrières ont été placées. Il demande si elles resteront longtemps. Il remarque qu'il y a en outre des différences de niveau sur cette place et que l'association des malvoyants va faire un recours à cet égard.

La Présidente déclare encore que la place des Ormeaux est une véritable patinoire lorsqu'il fait froid. Elle pense qu'il faudrait faire quelque chose.

Le Conseiller administratif délégué répond que la commune s'occupe de la place des Ormeaux. Il précise que des barrières définitives ont été commandées et qu'un système de marquage est prévu pour les différences de hauteur qui existent sur cette place.

Un Conseiller demande également si quelque chose se fait pour les deux-roues au Petit-Lancy. M. le Maire rappelle que la commune profite des réaménagements de chaussée pour créer des places. Il remarque que ce principe est également appliqué au Petit-Lancy.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

Un Conseiller déclare ensuite qu'au chemin Pré-Monnard, les riverains ne peuvent plus se parquer le long du chemin car les professeurs de l'école voisine s'y garent.

Le responsable du service des travaux annonce ensuite qu'un groupe de travail a été mis en place par la Direction générale de la mobilité (DGM), un groupe de travail qui associe les communes. Il déclare que cet instrument est le bienvenu et qu'il sera très utile.

20) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme RICHERT : nous avons constaté que les commerçants de la place du 1^{er}-Août ont des idées quant au projet d'aménagement de cette place. Nous aimerions savoir, le groupe des Verts, quel espace de parole leur est donné pour justement les mêler à ce projet d'aménagement. D'autre part, quel espace de parole est donné aux élèves de l'école En Sauvy pour connaître leur vision de cette place.

Deuxième intervention du groupe des Verts. Le 10 mars 2011, lors de la Commission de l'environnement, la directrice de l'association Equiterre nous avait présenté les jardins potagers. Ce sont des espaces dans les quartiers prévus pour que les citoyens puissent cultiver leurs propres légumes de manière écologique avec, si possible, des anciennes graines et en utilisant des matériaux et végétaux locaux. Nous aimerions réactiver cette idée et demander au Conseil administratif s'il a l'intention de regarder la faisabilité d'une telle idée et d'en étudier les lieux où l'on pourrait intervenir. La présenter à la population pour voir s'il y a un intérêt et à ce moment-là quel coût cela demanderait et la prévision d'étapes de création.

Pour ma part, en tant que Présidente de la Commission de la culture, j'aimerais demander à la commission de venir vers moi en fin de séance pour voir ensemble quand nous pourrions organiser la visite d'ateliers d'artistes qui avait été proposée lors de notre dernière sortie.

M. GOLAY : tout d'abord, j'aimerais remercier le Conseil administratif de s'être associé à la lettre envoyée par les différents Conseillers administratifs des communes concernées qui ont refusé le plan directeur cantonal.

Par rapport à ce qu'a dit M. RENEVEY sur la patinoire, nous avons tous été surpris au sein de cette salle d'apprendre cela par la presse. Même si on n'a pas une confiance absolue envers les médias, on a pu lire quand même des propos très forts : « il a été décidé » sans que la commune de Lancy ne soit consultée.

En tout cas vous, au niveau du Conseil administratif, ce n'est pas normal que vous ayez été écartés de la sorte par rapport aux trois partenaires qui se sont déjà engagés et qui ont décidé sans une quelconque consultation. Et puisqu'on parle de partenariat privé-public, j'ose imaginer qu'à un moment donné ils nous demanderont de passer à la caisse, comme cela a été le cas pour le stade de Genève.

Je pense que vous avez très bien répondu, M. RENEVEY, dans le sens que vous n'avez pas créé une polémique mais juste enregistré que c'était l'emplacement qui convenait à tout le monde. C'est une bonne chose.

En revanche, par rapport aux trois partenaires qui se sont eux consultés, ce serait bien d'envoyer une lettre faisant part de notre étonnement de ne pas avoir été associés aux discussions, parce que ce n'est pas un poulailler qu'on va mettre à Trèfle Blanc, c'est une infrastructure très importante. Je pense qu'on a aussi un droit de regard et de contrôle sur

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

une telle infrastructure, avec l'impact que cela va créer dans le quartier. Lorsqu'on sait que l'enquête publique n'a même pas encore démarré, que le Grand Conseil n'est pas saisi du déclassement de la zone et que nous n'avons pas été liés à une quelconque discussion, ce n'est pas correct, c'est un manque d'égard envers les autorités de cette commune.

Je pense que là, on doit quand même réagir par un petit courrier sans créer un véritable conflit par rapport à cela. Mais cela mériterait de relever qu'on aurait pu être associés. Il s'agit quand même d'aménagement et tout ce qui concerne l'aménagement de notre commune, on doit être consulté en tant qu'autorités et représentant la population de cette commune.

Ma proposition est s'il est possible d'avoir une information en Commission de l'aménagement du territoire ou même à l'ensemble du Conseil municipal sur ce qu'ils ont déjà discuté dans ce dossier, même s'il n'y a pas encore le début de la construction. Mais ce serait intéressant de savoir ce qu'ils entendent par partenariat public-privé, s'ils pensent impliquer la commune de Lancy, s'ils pensent faire un parking parce que c'est quand même un endroit qui est étroit. Au moins connaître leurs intentions.

Il serait intéressant que l'on puisse avoir cette information, on doit aussi répondre à des gens qui nous interpellent sur ce projet et si l'on a des renseignements à ce sujet, ce sera tout bénéfique pour les citoyens qui nous approchent.

M. ANNEN : tout d'abord, j'aimerais remercier M. PERRENOUD de l'utilisation d'un oxymore en parlant d'un groupe de travail de la DGM. J'ai été sensible à cette figure de style, comprendront les initiés.

Petite question à M. RENEVEY : j'ai remarqué à l'école En Sauvy, et ce depuis deux ou trois ans, que malgré les travaux qu'il y a eu, on a toujours dans la cour supérieure, une sorte d'affaissement de la cour. Et l'hiver, c'est vrai que c'est un peu petit pour servir de patinoire au Genève-Servette, mais cela peut servir de patinoire aux enfants. Ce qui amène quelques risques et on est obligé de mettre des barrières autour. Cela fait bientôt deux à trois ans que cela dure. Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN me dit que cela fait plus longtemps, mais je ne veux pas amener de fausses informations. Je sais qu'il y a des travaux à l'école En Sauvy, j'aimerais savoir si le service des travaux compte faire quelque chose parce que c'est un peu compliqué pour les enfants, dès que l'hiver arrive, d'avoir des barrières autour de ce petit trou qui accumule de l'eau.

Par rapport à la demande de M. GOLAY, j'aurais voulu savoir s'il y a une possibilité d'avoir des abonnements pour la nouvelle patinoire...

M. MATHIEU : vu que les voitures dangereuses qui tournent à gauche proviennent de Vernier, je propose qu'elles soient verbalisées par les APM verniolans.

M. PERRENOUD : il ne faut pas oublier que ces voitures qui tournent...

M. BONFANTI : M. PERRENOUD, s'agit-il d'une proposition ou d'une question ?

M. PERRENOUD : c'est une réponse à ce que vient de dire M. MATHIEU. C'est sur notre territoire et cela fait suite à un vote que la gauche de ce Conseil a accepté pour créer un dépose-minute devant l'école de Florimont. Ce sont ces gens qui amènent leurs enfants qui créent des problèmes à nos gens de la commune qui prennent leur voiture et qui prennent des risques en conduisant sur ces routes.

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

M. RENEVEY : pour l'aménagement de la place du 1^{er}-Août, comme je l'ai dit en Commission des travaux, nous pensons avoir les forces nécessaires, à la fois au service des travaux et au service de l'environnement et des sports pour réaliser un petit projet concernant la place du 1^{er}-Août. Mais pour ce faire, il faut qu'on se prononce sur une décision finale quant à l'affectation de la place, c'est-à-dire soit une place entièrement piétonne, soit une place malgré tout partagée entre une voie de circulation et une place piétonne, et c'est ensuite que nous pourrions nous atteler à cette tâche. Evidemment que les riverains et notamment les commerçants seront impliqués dans cette petite réflexion, il m'a aussi été rapporté qu'ils avaient quelques idées. Il faudra en tenir compte si possible.

Concernant les jardins potagers, c'était effectivement une information que j'avais souhaité donner à la Commission de l'environnement pour expliquer à la fois ce qu'on appelle les jardins de poche et les jardins potagers. Il s'agissait d'une information pour prendre la température de la Commission et de voir si un intérêt était manifeste ou pas. Je n'avais pas senti, à ce moment-là, un véritable engouement, mais cela peut être repris en Commission de l'environnement si vous le souhaitez. Je regarderai avec le Président de la Commission s'il souhaite réactiver cette discussion.

Pour l'école En Sauvy, il s'agit d'un sujet récurrent que je connais bien. On n'a pas encore offert les patins à glace aux enfants. Par contre, on a fait un certain nombre de travaux, on a notamment refait les joints d'étanchéité entre les différentes dalles. Ce sont des travaux relativement conséquents sur des zones ponctuelles, mais aussi, comme je viens de le dire, sur tous les joints. Malheureusement, nous sommes conscients que la situation, malgré ces travaux, n'est pas satisfaisante. La seule véritable alternative pour pouvoir résorber entièrement ce problème, c'est lorsque nous referons l'école - il faudra refaire toute la dalle d'étanchéité - il y a aussi passablement d'infiltrations d'eau dans les salles qui sont juste en-dessous de cette dalle et ce problème, malgré nos travaux, subsiste. La seule possibilité de répondre complètement à cette problématique, c'est la réfection totale du bâtiment, parce que même une réfection sur une plus large échelle ne serait pas suffisante pour supprimer complètement cette problématique.

La séance est levée à 22h35

La Secrétaire :

Louise REY

Le Président :

Damien BONFANTI

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 26 janvier 2012

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.